

O.R.S.T.O.M.

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

NOTE SUR LA PETITE PRODUCTION D'ANANAS
DANS UN VILLAGE DE BASSE CÔTE-D'IVOIRE
LE CAS DE DJIMINI-KOFFIKRO

Document de travail

Jean Philippe COLIN

1984

NOTE SUR LA PETITE PRODUCTION D'ANANAS
DANS UN VILLAGE DE BASSE COTE D'IVOIRE :
LE CAS DE DJIMINI-KOFFIKRO

Document de travail

PREAMBULE

CHAPITRE INTRODUCTIF : La culture de l'ananas en Côte d'Ivoire

CHAPITRE PREMIER : Le dualisme de la production d'ananas à Djimini-Koffikro

I. Ananas de conserve et ananas d'exportation :
deux formes d'organisation de la production

II. Des dynamiques divergentes

CHAPITRE DEUXIEME : Une culture peu intégrée à l'économie de plantation

I. Spécialisation des unités de production

II. Rapport au foncier

III. Caractéristiques socio-démographiques des planteurs
d'ananas

IV. Pluri-activité des planteurs d'ananas

CHAPITRE TROISIEME : Des systèmes de production intensifs

I. Des superficies réduites

II. Le jeu des contraintes sur la force de travail

III. Des coûts de production élevés

IV. Productions et revenus

CONCLUSION

ANNEXES

P R É A M B U L E

Cette note constitue une synthèse partielle, thématique, des résultats d'une recherche engagée depuis 1983 en Côte d'Ivoire qui vise à appréhender la dynamique des systèmes productifs agricoles en Basse Côte.

Sur le plan méthodologique, la démarche a été la suivante :

- 1983-1984 : étude de l'économie de la production agricole à l'échelle d'un village : Djimini-Koffikro (sous-préfecture d'Adiaké, région Est-Comé). Cette première phase de la recherche a fait l'objet d'un rapport méthodologique détaillé (1). L'approche monographique était destinée à cerner le fonctionnement, l'articulation, la dynamique des systèmes productifs à l'échelle locale.

- 1985 : étude régionale qui devra permettre de confirmer ou d'infirmier le caractère général des données précédemment obtenues, de vérifier le caractère opérationnel des schémas explicatifs proposés à partir de l'étude monographique et de fixer les limites spatiales de sa représentativité. La régionalisation de l'étude permettra de focaliser l'analyse, au moyen d'enquêtes légères et sur la base d'indicateurs synthétiques fournis par la monographie, sur un ou plusieurs thèmes majeurs révélés par celle-ci.

Il était indispensable, avant d'entamer cette phase d'études régionales, de faire le point sur les premiers résultats acquis à Djimini-Koffikro. La relative autonomie du "système ananas" au sein de l'économie agricole villageoise, et l'instabilité actuelle qui caractérise ce secteur, nous ont incité à consacrer un premier document de travail à la production d'ananas dans le village (2). Il faut souligner que dans ce rapport, l'analyse "par produit" tend à évacuer

(1) J.P. COLIN : Analyse économique de systèmes productifs agricoles en Basse-Côte d'Ivoire. Note méthodologique. Centre ORSTOM de Petit Bassam, 1983.

(2) Il s'agira d'une note de présentation de résultats d'enquêtes; l'analyse plus théorique que ces derniers appellent sera proposée dans un document de synthèse final.

l'incidence économique (allocation de facteurs de production, résultat) des cultures autres que celle de l'ananas qui sont éventuellement pratiquées au sein des unités de production. On ne saurait donc se référer ici à une analyse en termes de "systèmes de production" (1). Il convient d'insister sur le fait que ce travail sur les planteurs d'ananas ne constitue qu'un volet de la recherche; aussi sera-t-il moins approfondi que s'il en avait été l'unique objet.

Dans un chapitre introductif, nous présenterons quelques *données d'ordre général* relatives à la culture de l'ananas en Côte d'Ivoire. Le premier chapitre soulignera les *différences entre les deux types de production* pratiquées à Djimini-Koffikro (ananas de conserve et ananas d'exportation), différence en termes d'organisation de la production et de la commercialisation, différence également en termes de dynamique culturelle. Dans le second chapitre on évoquera la *spécificité de la production d'ananas* dans le village : spécialisation des unités de production, mode de faire valoir et caractéristiques socio-démographiques des planteurs. L'analyse de la *mise en oeuvre des facteurs de production* et des *résultats* obtenus fera l'objet du troisième chapitre.

REMARQUES METHODOLOGIQUES

La présentation du village de Djimini-Koffikro et de la méthodologie utilisée pour la recherche a déjà été faite par ailleurs (2). Nous ne ferons ici que souligner les difficultés méthodologiques auxquelles nous nous sommes heurtés. Ces difficultés tiennent à la nature même de la culture étudiée, au choix de la population à enquêter et à la qualité toute relative de certaines informations collectées :

a) L'ananas est une culture à cycle court - relativement aux plantations arborées - qui peut être plantée durant toute l'année en Basse Côte d'Ivoire. Les planteurs d'ananas auxquels nous ferons référence dans la suite de ce document sont ceux ayant planté et/ou entretenu et/ou récolté au moins une parcelle d'ananas entre janvier 1983 et juin 1984. Les planteurs qui se sont lancés dans la culture de l'ananas après janvier 1983 n'ont pu être approchés que dans la mesure où ils résidaient à Djimini-Koffikro lors des recensements démographiques et agricoles effectués début 1983 (2). En effet, tous les non-

(1) A ce titre, l'intitulé du troisième chapitre fait référence à une acception restrictive du concept de système de production, puisque relatif à une culture et non à une combinaison de cultures au sein de l'unité de production.

(2) Cf. J.P. COLIN, op. cit..

producteurs d'ananas (1) recensés alors ont été périodiquement enquêtés par la suite; par contre les éventuels nouveaux venus ne pouvaient être tous décelés.

b) Outre le problème "temporel" qui vient d'être présenté, le choix de la population à enquêter posait celui de la base "spatiale" à retenir.

- Tous les planteurs d'ananas-export résidant à Djimini-Koffikro ont été enquêtés, quelle que soit la localisation de leur(s) parcelle(s) : sur le terroir de Djimini-Koffikro ou sur des terroirs voisins.

- L'analyse de la production d'ananas de conserve a donné lieu à une approche à un double niveau. En effet, le bloc SODEFEL de Djimini-Koffikro comprend 33 parcelles de culture, représentant 705 hectares; 6 seulement de ces parcelles - au total 78 hectares, sont situées sur le terroir du village. De plus, de nombreux coopérateurs ne résident pas à Djimini-Koffikro. L'incidence de l'installation d'un bloc "ananas de conserve" à Djimini-Koffikro dépasse ainsi largement le cadre du village, tant du point de vue foncier que de celui du lieu de résidence des producteurs. L'analyse a donc été conduite, selon les points étudiés, soit au niveau des planteurs membres du GVC résidant à Djimini-Koffikro, soit à celui de l'ensemble des membres du GVC (données technico-économiques en particulier).

c) La culture de l'ananas-export, en sous-traitance, se développe à Djimini-Koffikro en marge du système officiel. Aussi l'accès à l'information est-il difficile, en particulier sur certains points : origine, quantité et coûts des intrants utilisés. Il sera impossible de présenter une étude fine de l'ensemble du secteur ananas de Djimini-Koffikro, du fait de l'incertitude qui pèse sur la qualité de l'information collectée chez certains producteurs. Par contre, une analyse globale, en termes de "standards de production en condition paysanne" pourra être avancée.

(1) Planteurs de cultures arborées ou manœuvres agricoles.

CHAPITRE INTRODUCTIF :

LA CULTURE DE L'ANANAS EN CÔTE D'IVOIRE (1)

Deux types de cultures d'ananas sont actuellement pratiquées en Côte d'Ivoire : la culture de l'ananas destiné à la conserverie, transformé localement en tranches et en jus, et celle de l'ananas destiné à l'exportation pour la consommation en frais sur le marché européen.

I. BREF HISTORIQUE

a) *La production de l'ananas de conserve* est lancée en Côte d'Ivoire dans les années cinquante (2). Des trois conserveries qui s'installent alors, l'une, la COLFRA, cesse ses activités en 1964; la SALCI (3) installée à Ono et la SAFCO (4) implantée à Tiassalé vont constituer les deux pôles de développement de la culture de l'ananas en Côte d'Ivoire. En 1970, une nouvelle conserverie, la SIACA (5), ouvre ses portes à Bonoua, renforçant la prépondérance du secteur Est-Comoé dans la production de l'ananas de conserve.

-
- (1) Il s'agit ici de présenter le cadre général de la culture de l'ananas en Côte d'Ivoire, et non d'en proposer une étude approfondie.
- (2) A l'exception du secteur pré-existant de la petite production familiale extensive, qui assurait l'approvisionnement des marchés locaux.
- (3) Société Alsacienne de Conserverie d'Ananas, transformée en Société des Ananas de Côte d'Ivoire. Société d'économie mixte, à capitaux privés majoritaires. Capacité de transformation en 1983 : 180.000 tonnes de fruits/an.
- (4) Société Africaine de Conserve (S.A.) - Capacité de transformation en 1983 : 20.000 tonnes de fruits/an.
- (5) Société Ivoir-Allemande de Conserves d'Ananas, transformée en Société Ivoirienne d'Ananas et de Conserves Alimentaires. S.A. dont la majorité des actions sont détenues par la SOCABO (Société Coopérative Agricole de Bonoua). Capacité de transformation en 1983 : 75.000 tonnes de fruits/an.

Cette production connaît, jusqu'à la fin des années soixante-dix, une progression remarquable (1) :

| | | |
|-----------|---|------------------------|
| 1960-1961 | : | 11.816 tonnes (fruits) |
| 1965-1966 | : | 48.000 " |
| 1970-1971 | : | 109.028 " |
| 1975-1976 | : | 172.291 ". |

Le maximum de production est enregistré en 1977-1978, avec 181.935 tonnes. A partir du début des années 80, la production régresse : 157.439 tonnes en 1980-1981, 86.975 tonnes en 1981-1982, 47.329 tonnes en 1982-1983.

Cette crise s'explique à l'origine par le dumping opéré à la fin des années soixante-dix par la Thaïlande, dans un contexte de surproduction mondiale conjoncturelle. Le prix de la boîte TE 2 (boîte correspondant au standard européen pour la fixation des prix) passe ainsi sur le marché français de 2,45 FF en 1977 à 2,00 FF en 1979. Toutefois, les cours remontent à partir de 1979, pour atteindre 4,12 FF en 1983 :

Evolution du prix de la boîte TE 2 (FF) :

| | |
|------|-------|
| 1977 | 2,45 |
| 1978 | 2,35 |
| 1979 | 2,00 |
| 1980 | 2,35 |
| 1981 | 3,15 |
| 1982 | 3,53 |
| 1983 | 4,12. |

Les usiniers, confrontés à de sérieuses difficultés de gestion, ne parviennent pas à profiter de ce redressement des cours, d'autant que la crise s'est étendue au niveau de la production agricole villageoise (cf. chapitre I). Les usiniers disposent en effet de plantations en régie, mais s'approvisionnent également auprès de petits planteurs, regroupés dans des structures coopératives liées par contrat aux unités de transformation. A l'heure actuelle, une incertitude profonde règne sur le devenir du secteur de l'ananas de conserve.

(1) Cf. annexe 1.

b) A l'origine, la Côte d'Ivoire semble donc se spécialiser dans la culture de l'ananas de conserve, *la production d'ananas pour l'exportation en frais* étant contrôlée par des planteurs européens établis en Guinée. Toutefois, la rupture en 1958 des relations entre la Guinée et la France va avoir pour effet le transfert en Côte d'Ivoire de l'activité "ananas d'exportation", avec l'installation de planteurs français venus de Guinée.

Après un démarrage timide, cette production va connaître une progression très rapide (cf. annexe 1) :

| | |
|-----------|--------------|
| 1960-1961 | 2.105 tonnes |
| 1965-1966 | 6.840 " |
| 1970-1971 | 22.100 " |
| 1975-1976 | 65.200 " |
| 1981-1982 | 95.346 " |

Cette forte croissance des tonnages exportés a deux conséquences : d'une part l'apparition d'un risque effectif de surproduction; ainsi, en octobre et novembre 1984, la COFRUITEL (1) a opéré un abattement d'environ 30 % sur les prévisions d'exportation des planteurs; d'autre part, principalement depuis les années 80, une dégradation de la qualité d'une partie des fruits exportés, préjudiciable à l'image de marque de l'ananas de Côte d'Ivoire en Europe.

La production d'ananas pour l'exportation était le fait, au début des années 80, d'environ 120 exploitations, planteurs individuels ou sociétés, pratiquant une agriculture d'entreprise.

II. AIRES DE PRODUCTION

La culture de l'ananas de conserve, conditionnée par la localisation proche des unités de transformation industrielle, est pratiquée dans les régions de Tiassalé (SAFCO) et surtout dans la région Est-Comoé, avec les usines de la SALCI et de la Nouvelle SIACA.

(1) Coopérative de producteurs pour la commercialisation des fruits et légumes de Côte d'Ivoire.

La production de l'ananas pour l'exportation est plus diffuse : Yamoussoukro, Divo, Tiassalé, Sikensi, Agboville, Grand Abidjan et Est-Comoé. Le phénomène marquant de ces toutes dernières années est le très fort développement de la culture à l'Est-Comoé, auquel on impute généralement la responsabilité des risques de surproduction et la baisse de la qualité des fruits. La région Est-Comoé était normalement réservée pour la culture de l'ananas de conserve. La production d'ananas-export y était interdite, le Ministre de l'Agriculture refusant - sauf exceptions - d'accorder des autorisations de création de plantation dans la région, du fait de conditions climatiques peu favorables à une production de fruits répondant aux normes de qualité pour l'exportation (faiblesse du taux de sucre dû à un ensoleillement insuffisant) (1). Toutefois, à partir de la fin des années soixante-dix, la règle n'est plus appliquée et de nombreuses autorisations sont accordées pour des planteurs de la région. La production est presque multipliée par trois en l'espace de 6 ans (5.840 tonnes en 1976, 15.988 en 1982).

III. PRINCIPES TECHNIQUES DE LA CULTURE DE L'ANANAS

Les cultures de l'ananas de conserve et de l'ananas pour la consommation en frais sont conduites à partir d'une même variété, la Cayenne lisse (espèce A. comosus).

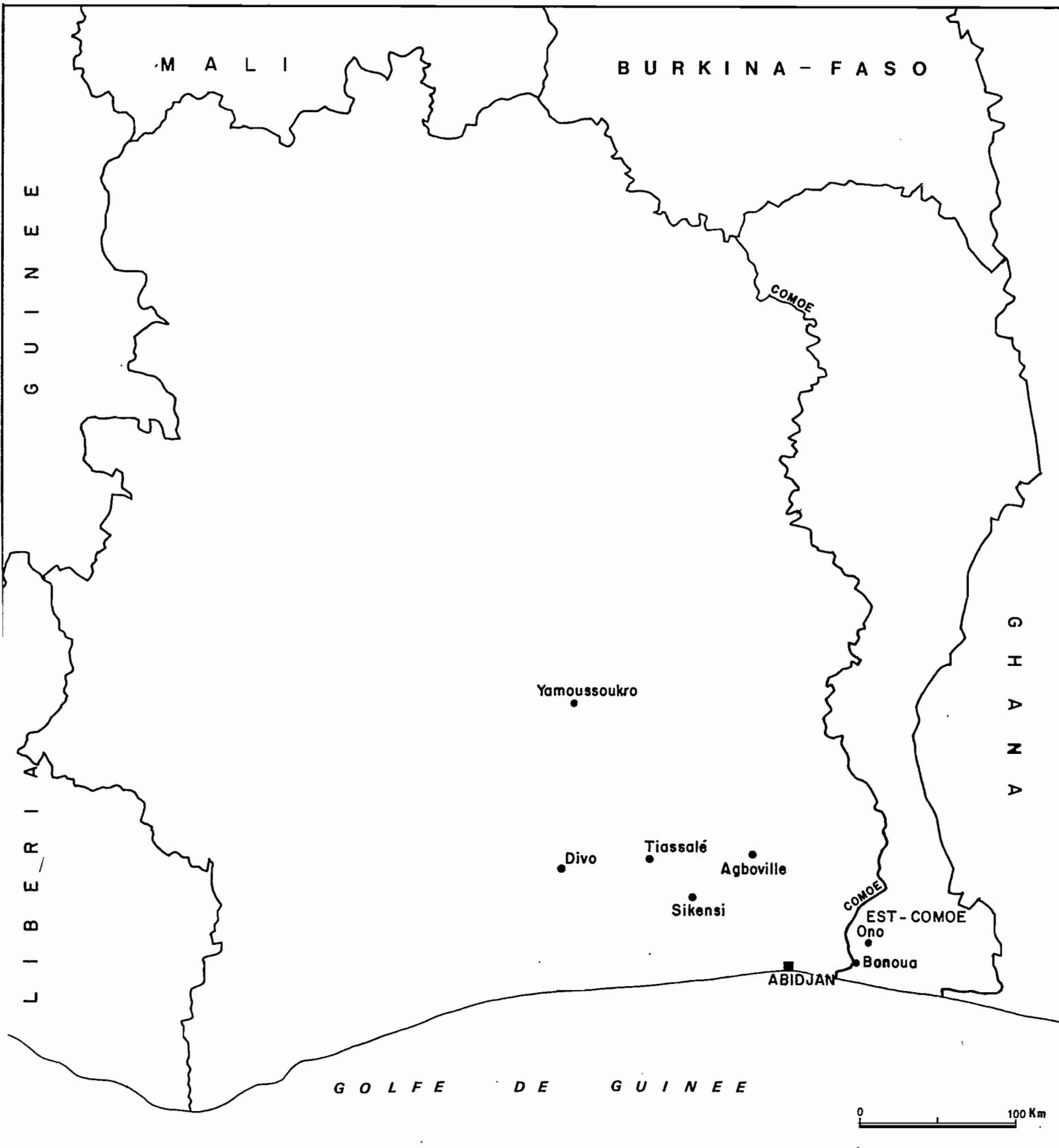
Les deux types de production présentent un certain nombre de points communs :

- il s'agit dans les deux cas d'une culture pure, intensive. La maîtrise du procès technique de production a une incidence considérable sur le rendement;

(1) La production d'ananas destiné à l'exportation est réglementée en Côte d'Ivoire. Toute création de plantation est soumise à l'autorisation du Ministère de l'Agriculture (décret 71-130 du 16/03/1971); les normes de création, correspondant à des unités de production de 800 tonnes exportées par années, soit une vingtaine d'hectares en production, supposent des moyens techniques et financiers qui sont censés assurer à la fois une production de qualité et la régularité de l'approvisionnement.

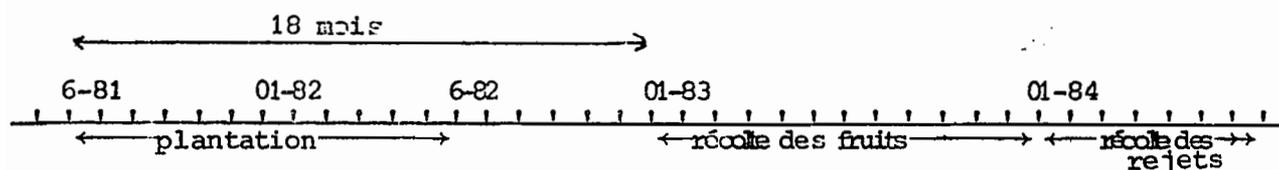
. L'exportation des ananas est organisée dans le cadre de la COFRUITEL, qui distribue un quota d'exportation à chaque planteur et doit contrôler la qualité des fruits.

LOCALISATION DE LA PRODUCTION D'ANANAS EN CÔTE-D'IVOIRE



- la reproduction est effectuée par voie végétative, en utilisant les rejets qui apparaissent après la récolte du fruit ou, plus rarement, la couronne de l'ananas (si le fruit est destiné à la conserverie, puisque le fruit frais est exporté avec sa couronne).

- La culture de l'ananas est conduite en trois soles : une sole en végétation, une sole en production de fruits et une sole en production de rejets - exemple : schéma relatif à la sole 83, pour un cycle de culture de 18 mois :



- la fragilité du système racinaire de l'ananas impose une importante préparation du sol (labour en particulier);

- l'ananas est une plante épuisante pour le sol, qui réclame des apports importants d'éléments fertilisants (4 grammes d'azote et 10 grammes de potasse par pied);

- très sensible à l'enherbement, la culture nécessite des sarclages fréquents;

- un traitement d'induction florale, TIF (improprement appelé hormonage) au moyen d'acétylène, sous forme de carbure de calcium, ou d'éthylène, permet de contrôler la floraison et la fructification. Le planteur peut ainsi influencer sur l'époque de production, en groupant l'arrivée à maturité de la parcelle, et sur le poids du fruit : un TIF appliqué précocement dans la phase végétative conduit à la production d'un petit fruit, un traitement sur une plante développée donnera un gros fruit.

Au-delà de ces points communs, la nécessité d'obtenir pour la conserverie un gros fruit, et pour l'exportation une production de qualité rigoureusement "calée" sur les cycles de consommation en Europe, répondant à des normes strictes, impose normalement une différenciation marquée des techniques culturales :

- d'une manière générale, le calendrier culturel de l'ananas d'exportation est plus contraignant que celui de l'ananas de conserve. Une planification rigoureuse doit permettre, à partir des périodes de forte consommation en Europe (pointes des achats quelques jours avant les fêtes de Noël et de Pâques) de déterminer le programme de plantation, d'apports d'engrais, de TIF.

- les densités de plantation sont plus importantes pour l'ananas export : 60.000 à 70.000 pieds/hectare, que pour l'ananas de conserve : 50.000 à 55.000 pieds/hectare (la densité de plantation conditionne inversement la taille du fruit);

- la durée des cycles culturaux diffère : 15 à 18 mois pour l'ananas de conserve, 12 à 14 mois pour l'ananas d'exportation;

- les normes en matière de dimension des couronnes, pour les fruits exportés, nécessitent la réduction de ces dernières, deux mois avant la récolte, par ablation à la gouge du méristème terminal (le développement de la couronne est ainsi bloqué);

- les normes de qualité et de coloration des fruits exportés imposent leur protection contre les coups de soleil (les feuilles sont attachées au-dessus du fruit) et l'emploi d'éthrel. L'utilisation de ce produit provoque une maturité apparente du fruit par coloration externe, ce qui permet de satisfaire aux normes et de réduire au minimum le temps de récolte d'une parcelle (8-10 jours);

- la récolte et le conditionnement des fruits demandent beaucoup plus de soins pour les fruits exportés que pour les fruits usinés : antifongique, tri des fruits, calibrage, étiquetage, mise en carton dans un cas, chargement en vrac dans une remorque, dans l'autre.

CHAPITRE PREMIER

LE DUALISME DE LA PRODUCTION D'ANANAS À DJIMINI-KOFFIKRO

Deux types de culture d'ananas sont actuellement pratiqués à Djimini-Koffikro, qui diffèrent tant par leur conduite technique et leur résultat économique que par l'organisation de la production et la destination des fruits : l'ananas de conserve, encadré par la SODEFEL, et l'ananas d'exportation en frais conduit dans des conditions radicalement différentes de celles rencontrées dans les grandes exploitations modernes dont il était question dans l'introduction de cette note.

Deux points seront soulignés ici : l'organisation différente des deux productions à Djimini-Koffikro, et leurs dynamiques divergentes.

Les aspects technico-économiques de ces cultures seront abordés dans le troisième chapitre.

I. DEUX FORMES D'ORGANISATION DE LA PRODUCTION

1. Ananas de conserve avec encadrement SODEFEL

1.1. Historique

La culture de l'ananas de conserve a été introduite à l'Est-Comoé par la SALCI en 1949, sur une exploitation conduite en régie. A partir de 1954, la SALCI développe la culture chez de petits planteurs de la région, dans le cadre d'une agriculture de type contractuel. Le secteur d'encadrement de Djimini-Koffikro est créé en 1965 (1).

(1) Cf. Etude SEDES, région du Sud-Est, Etude socio-économique. Tome 4, pp. 118 et 141, 1967.

Jusqu'en 1967, la SALCI encadre elle-même les planteurs (1), en fournissant assistance technique, matériel végétal et intrants; elle se porte acquéreuse en retour de l'ensemble de la production, à un prix fixe, déduction faite du coût des intrants, au moment du règlement. Un compte de charges est établi pour chaque planteur. Les planteurs, allogènes et sans terre en majorité, pratiquent alors la culture sur des terrains qu'ils louent directement aux propriétaires fonciers.

En 1969 l'encadrement, après avoir été confié deux années à la SATMACI (2) est dévolu à la SODEFEL (3), sans modification sensible de son organisation. La production est toujours achetée par la SALCI.

A partir de 1977, l'encadrement est totalement restructuré :

- * les planteurs sont regroupés sur des blocs de culture mécanisée, autonomes, d'une superficie de 250 hectares en sole annuelle, divisée en deux parties. Chaque planteur dispose d'une parcelle d'environ 0,70 ha par demi-sole. Six blocs sont installés à l'Est-Congoé :

Samo et Dosso en 1977;

Aboutou et Djimini-Koffikro en 1978;

Attiékro et Adiaké en 1979;

chaque bloc a un objectif de production de 17.500 tonnes par an.

- * les planteurs de chaque bloc (170 théoriquement) sont regroupés en 1980 dans des groupements à vocation coopérative (G.V.C.).

1.1.2. Relations SODEFEL - G.V.C. - Planteurs

. La SODEFEL, par le biais de ses agents, un chef de bloc et ses six adjoints, assure à la fois un rôle d'encadrement technique de la production et d'aide à la gestion du G.V.C..

(1) A partir de 1962, le coût de l'assistance technique est remboursé par l'Etat.

(2) Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire (Société d'Etat).

(3) Société d'Etat pour le développement de la production de Fruits et Légumes en Côte d'Ivoire.

- toutes les opérations culturales sont suivies par un "commis" spécialisé

- * production, récolte et transport des rejets,
- * préparation mécanisée du sol et plantation,
- * entretiens phyto-sanitaires et sarclages,
- * traitement d'induction florale,
- * récolte des fruits

- le chef de bloc est également gérant du G.V.C., assisté par un adjoint administratif.

. Le G.V.C. est prestataire de service :

-- depuis 1982 (sole 84), les crédits de campagne sont accordés par la BNDA (1) directement au G.V.C., et ne transitent plus par la SODEFEL. Sur ces crédits, le G.V.C. fournit à ses adhérents les acomptes sur récoltes (2) ainsi que l'ensemble des prestations nécessaires à la culture :

- * location du terrain par le G.V.C. aux propriétaires fonciers avec un bail de 20 ans (3), sous-loué à chaque campagne aux planteurs, par parcelles individuelles, pour la durée de la sole;
- * intervention directe pour toutes les opérations culturales mécanisées : rotobroyage, labour, billonnage, traitement némato-cide, première application d'herbicide, épandage d'engrais liquide, approvisionnement en eau pour les traitements aqueux;
- * fourniture aux planteurs du matériel végétal, des engrais et du carbure de calcium.

- Le remboursement du coût de ces prestations est réalisé après la récolte : le règlement de la SALCI transite par la BNDA qui se rembourse du crédit de campagne qu'elle avait avancé, et crédite du reliquat le compte du G.V.C..

(1) Banque Nationale pour le Développement Agricole.

(2) A raison de 0,5 F par pied en fin de plantation
 0,5 F " " après le deuxième engrais
 0,5 F " " " le quatrième engrais
 0,5 F par kilo enlevé 10 jours après la récolte.

(3) Le coût de la location est de 5.000 ou 10.000 F/ha/an, selon la nature de la végétation lors de l'installation du bloc : inculte ou plantations.

Au niveau du planteur, le principe retenu est celui de la *globalisation des charges* : l'ensemble des dépenses engagées par le G.V.C. pour la sole est cumulé par poste budgétaire, puis réparti sur chaque planteur au prorata du nombre de pieds mis en terre. Le planteur ne rembourse donc pas le coût réel des prestations dont il a effectivement bénéficié, mais une quote-part des charges du GVC.

. Le *PLANTEUR* apporte sa seule force de travail. Il dépend du GVC pour l'accès à la terre et la fourniture des intrants, et n'a de contrôle, du fait des contraintes techniques liées à la nature du produit, ni sur les opérations culturales ni sur le calendrier cultural. Le règlement intérieur du GVC précise d'ailleurs (article 13) ... "En cas de non exécution des tâches prévues dans les délais, le gérant du bloc a la possibilité de faire exécuter ces tâches par de la main-d'œuvre extérieure". Le coût de cette main-d'œuvre est alors individualisé au niveau du compte du planteur, et n'entre donc pas dans la globalisation des charges.

Le même article stipule que ... "l'exclusion d'un sociétaire peut être prononcée après trois avertissements donnés au cours d'une période de six mois dans les cas suivants :

- . exécution défectueuse répétée des travaux dont il est chargé,
- . refus répétés d'effectuer les tâches qui lui incombent,
- . absence du Coopérateur sur sa parcelle durant 7 jours consécutifs sans autorisation préalable du gérant et du président du Conseil d'Administration,
- . tout manquement aux obligations et interdictions imposées aux sociétaires par le règlement intérieur".

L'article 18 précise qu'en cas d'exclusion d'un sociétaire, ce dernier "abandonne, sans indemnité, ses cultures en place qui sont reprises dans l'état où elles se trouvent, soit par le GVC, soit par un nouveau sociétaire qui assume l'ensemble des charges dues par le partant".

Les articles du règlement intérieur, même s'ils ne sont pas d'application courante, sont révélateurs du type de relations qui prévalent entre la structure d'encadrement et le planteur.

En définitive, le statut de ce dernier se rapproche plus de celui d'un salarié, qui serait intéressé aux bénéfices *et aux pertes*, que de celui d'un producteur agricole *autonome* nouant une relation contractuelle avec une organisation de type coopératif.

2. Ananas-export, en sous-traitance (1)

2.1. Condition du développement de la culture à l'Est-Comoé

La production d'ananas destiné à l'exportation est normalement interdite à l'Est de la Comoé, région spécialisée dans l'ananas de conserve (cf. chapitre introductif). Cette règle n'a toutefois jamais été totalement respectée et, à partir de la fin des années soixante-dix, à une époque où le secteur de l'ananas frais est en pleine expansion, avec des cours élevés sur le marché européen, les demandes agrées de création de plantation à l'Est Comoé se multiplient. L'engouement des planteurs d'ananas pour cette région peut être expliqué par la situation de rente qui y prévaut dans trois domaines :

- rente agro-écologique : la pluviométrie abondante supprime la nécessité d'irriguer, les risques sanitaires sont limités en terrains sableux (caractéristiques de la zone); les coûts de production sont donc réduits, relativement aux autres zones de production;
- rente de situation : la proximité d'Abidjan réduit les coûts de transport;
- rente "commerciale" : de nombreux quotas d'exportation ont été attribués par la COFRUITEL à des planteurs de l'Est Comoé sans que les capacités de production des attributaires ne correspondent aux quotas distribués. Les planteurs "officiels" font alors appel à la production de petits planteurs sous-traitants, dont le développement rapide a été permis par la préexistence du secteur "ananas de conserve" (cf. pages suivantes). Cette opération présente un intérêt financier certain pour le planteur-exportateur (désigné dans la suite de cette note par le terme "acheteur"); le coût de production, bord champ et avant emballage, peut être estimé sur une exploitation moderne à 60 ou 65 F/kg,

(1) Une remarque s'impose, relative à l'appellation "ananas-export" en opposition à "l'ananas de conserve". Nous aurions pu aussi opposer "l'ananas hors bloc" à "l'ananas-bloc"; mais dans la mesure où le dynamisme de secteur hors-bloc s'explique par l'exportation du fruit en frais, nous avons préféré retenir la première appellation. Il n'est toutefois pas impossible que dans un bref avenir cette appellation soit caduque, si l'Etat réagit à la prolifération des petites plantations non contrôlées et si le redémarrage du secteur de l'ananas de conserve nécessite l'appel à la production de ces petits planteurs...

selon le rendement (1). Après défalcation du coût de récolte, le prix de revient ressort à 55 F.CFA/kg environ (1) alors qu'au même stade la production du petit planteur sous-traitant est achetée 25 F/kg, soit un différentiel net d'environ 30 F/kg (1.200.000 F/ha pour un rendement de 40 tonnes), véritable rente pour l'acheteur, qui se cumule avec la marge bénéficiaire "normale". Il convient de souligner que cette pratique est illégale. L'arrêté du Ministère de l'Agriculture du 26/05/1979 précise, dans son article 4 : "Chaque planteur, ou groupement de planteurs, ne peut présenter à l'exportation que des produits provenant de ses propres cultures. Il s'ensuit que le ramassage ou la collecte des fruits par un producteur chez d'autres planteurs en vue de l'exportation sont strictement interdits".

La production d'ananas-export dont il sera question à Djimini-Koffikro est pourtant bien celle de ces petits sous-traitants, sollicités par des acheteurs dont le nombre semble croissant (2). Ce secteur de sous-traitance, totalement ignoré par les services agricoles, est apparu à Djimini-Koffikro en 1979/1980.

2.2. Relations acheteur/producteur

Deux cas de figure se présentent :

- * l'acheteur ne fournit aucune aide au planteur. Ce dernier loue une parcelle (3), ou la crée sur son propre patrimoine foncier s'il est propriétaire et s'il a suffisamment de terre. Il assume seul tous les coûts de production : achat des rejets (s'il s'agit d'un nouveau planteur), préparation du sol (labour effectué par un tracteur à raison de 30.000 F/ha), plantation, épandage d'engrais, etc... En règle générale, le planteur qui est ainsi resté maître de tout le procès de production, préfère vendre sa parcelle sur pied, après le traitement d'induction florale. Il évite ainsi tout litige au moment de la récolte, bénéficie plus rapidement du produit de son travail (TIF : 10 à 12 mois après la plantation), et économise sa force de travail, puisqu'il n'intervient plus du tout sur la parcelle après la vente, l'acheteur assumant tous les travaux.

(1) Sources : La culture de l'ananas d'exportation en Côte d'Ivoire. Manuel du planteur. IRFA 1984, pp. 77 et 88.

(2) On a pu dénombrer 27 acheteurs étant intervenus en 1983 et 1984 à Djimini.

(3) Le coût de la location en 1984 était de 40.000 F/ha pour toute la durée du cycle (préparation du terrain avant plantation jusqu'à la récolte des rejets), soit environ deux ans et demi.

* l'acheteur fournit une aide au planteur : cette aide intervient en règle générale *après la plantation*. Le producteur, une fois les rejets mis en terre, se met en quête d'un acheteur ou est contacté par lui. L'acheteur fournit tout ou partie des intrants nécessaires : herbicide, engrais, carbure de calcium, eau pour les traitements aqueux ainsi que parfois un acompte sur le produit de la récolte. La production est achetée au kilogramme, à un prix convenu d'avance (25 F.CFA en 1984) : le coût des prestations et avances est décompté lors du règlement.

Le producteur travaille sur la parcelle jusqu'à la récolte. C'est toutefois l'acquéreur qui fait réaliser à ses frais, par une équipe spécialisée, la réduction des couronnes ainsi que l'éthrélation. Il organise également la récolte, le planteur devant parfois fournir les porteurs; en cas d'impossibilité ce dernier assume alors le coût des manœuvres journaliers recrutés par l'acheteur.

Les relations entre l'acheteur et le planteur peuvent faire l'objet d'un contrat (cf. annexe 3), mais il s'agit d'une procédure peu courante.

On assiste actuellement à une réduction des ventes de la récolte sur pied : d'une part, du fait de l'intérêt pour le producteur de l'aide apportée par l'acheteur, qui dès lors, peut imposer la forme d'achat qui lui convient le plus; d'autre part, du fait de la multiplication des parcelles d'ananas-export : actuellement les acheteurs peuvent faire jouer la concurrence pour imposer l'achat au kilogramme même à un producteur qui a assumé sans aide les coûts de production.

Le tableau 1 révèle bien l'évolution tant des modalités de financement de la culture que des conditions d'achat de la production.

Tableau n° 1 : EVOLUTION DES MODALITES DE FINANCEMENT ET DE VENTE DE LA PRODUCTION. % DE PARCELLE RECOLTEES DANS L'ANNEE

| | Financement de la culture par le planteur | | | Aide apportée au planteur par l'acheteur | |
|-----------------------------|---|-------------|---------|--|-------|
| | Vente de la production sur pied | Vente au kg | Inconnu | Vente au kg | |
| Parcelles récoltées en 1983 | 58 % | 21 % | 0 % | 21 % | 100 % |
| Parcelles récoltées en 1984 | 22,5 % | 17,5 % (1) | 2,5 % | 57,5 % | 100 % |
| Parcelles récoltées en 1985 | | 9 % (2) | 30 % | 60 % | 100 % |

Il convient de noter que les deux types de relations entre producteur et acheteur se retrouvent souvent au sein d'une même unité de production : une parcelle pourra être conduite sans aucune aide, une autre aura fait l'objet d'un accord dès le stade plantation avec un acheteur. Un planteur peut également avoir plusieurs acheteurs, s'il a plusieurs parcelles.

Il faut souligner que l'aide apportée par l'acheteur :

- intervient parfois dès le stade 'préparation du terrain', mais uniquement dans le cas où des relations de confiance se sont nouées entre l'acheteur et le planteur;

- peut ne porter que sur une partie des besoins en intrants, si le planteur est en mesure de se procurer lui-même le complément.

En définitive, outre la destination du produit, les organisations de la production de l'ananas de conserve, et de l'ananas-export se distinguent par trois points principaux (non indépendants) :

a) contrôle technique de la production :

- assuré dans le cas de l'ananas de conserve par la SODEFEL;

(1) Dont 2,5 % à la SIACA.

(2) Dont 2,5 % à la SIACA, et 7 % exportés directement par des planteurs de Djimini-Koffikro qui viennent d'obtenir un code d'exportation.

- inexistant dans le cas de l'ananas-export, sauf cas exceptionnels où l'acheteur suit de très près le déroulement des opérations culturales et apporte ainsi un véritable encadrement technique.

Cette différence dans la maîtrise technique du procès de production porte à la fois sur le calendrier cultural, les opérations culturales et les apports d'intrants.

b) maîtrise du procès et des coûts de production :

- la maîtrise de planteur d'ananas-export sur sa production, sans être totale (c'est l'acheteur qui décide de la date du TIF, du moment de la récolte; c'est également lui qui assure la réduction des couronnes et le traitement à l'éthrel), est sans comparaison avec la situation du planteur d'ananas de conserve. Autonome, le planteur "hors bloc" l'est plus que le coopérateur, et a une conscience très claire de cette autonomie. Même s'il a bénéficié de l'aide d'un acheteur il peut, en cas de conflit avant la vente, changer de partenaire. Le cas s'est produit quelquefois à Djimini-Koffikro, le premier acheteur a été alors remboursé de ses avances par le second;

- dans le cas de l'ananas-export, les coûts de production correspondent aux apports réels effectués sur la parcelle. Ces coûts peuvent être minimisés par une économie dans les apports d'intrants, en particulier du fait de point a.

c) accès aux facteurs de production : le GVC résoud pour ses adhérents trois problèmes cruciaux :

- l'accès à la terre : il est de plus en plus difficile de trouver une parcelle à louer à Djimini-Koffikro, du fait de la forte contrainte foncière. La location de terrain, avec un bail de longue durée, par le GVC, permet de faire disparaître pour le planteur d'ananas de conserve la première difficulté à laquelle se heurte le planteur d'ananas-export;

- l'accès aux intrants

* matériel végétal : il est très difficile de trouver des rejets à l'Est-Comoé actuellement (pénurie liée à la demande très forte); leur coût est par ailleurs élevé (3,5 à 5 F/rejet). Le planteur d'ananas de conserve est assuré d'avoir accès au matériel végétal du GVC, alors que le planteur d'ananas-export, sauf s'il a précédemment pratiqué la culture de l'ananas et s'il dispose de suffisamment de rejets, éprouve beaucoup de difficultés à trouver le matériel végétal;

Tableau n° 2 : INTERVENTIONS RESPECTIVES DU G.V.C., DU PLANTEUR ET DE L'ACHETEUR

| | ANANAS DE CONSERVE | ANANAS-EXPORT AVEC AIDE DE L'ACHETEUR (Vente au kg) | ANANAS-EXPORT SANS AIDE DE L'ACHETEUR (Vente sur pied) |
|--|---|--|---|
| Accès à la terre | Parcelle fournie par le GVC | Location directe par le planteur auprès du propriétaire foncier (paiement au comptant), ou FVD | |
| Préparation du sol | mécanisée, réalisée par le GVC | Débroussaage = manuel, à la charge du planteur Labour = le plus souvent mécanisé, appel à un service extérieur (paiement au comptant) | |
| Traitement nématicide avant plantation | mécanisé, réalisé par le GVC | non réalisé | |
| Matériel végétal | fourni par le GVC | Production d'une ancienne parcelle ou achat (paiement au comptant) | |
| Transport du mat. végétal | mécanisé, réalisé par le GVC | mécanisé, appel à un service extérieur (paiement au comptant) | |
| Plantation | | planteur | |
| Herbicide | fourni par le GVC, traitement au pulvérisateur Solo par le planteur | Parfois fourni par l'acheteur (paiement différé). Sinon, achat direct par le planteur (paiement au comptant), ou absence de traitement | Achat direct par le planteur (paiement au comptant) ou traitement non réalisé |
| Sarclages manuels ayant TIF | | planteur | |
| Engrais | fournis par le GVC | Fourni, par l'acheteur (paiement différé) | achat direct par le planteur (paiement au comptant) |
| T.I.F. | Carbure fourni par le GVC | carbure fourni par l'acheteur (paiement différé) | achat planteur (paiement au comptant) |
| Sarclages Pos-T.I.F. | | planteur | à la charge de l'acheteur |
| Réduction des couronnes | / | à la charge de l'acheteur | |
| Ethrélation | / | à la charge de l'acheteur | |
| Récolte des fruits | planteur | acheteur + planteur (évacuation des fruits du champ) | à la charge de l'acheteur |
| Tri et conditionnement des fruits | / | à la charge de l'acheteur | |

- * façons culturales mécanisées;
- * engrais, produits phyto-sanitaires, carbure, eau.

Dans le cas de l'ananas-export, l'acheteur peut toutefois résoudre les difficultés d'approvisionnement en engrais et autres produits.

- Les difficultés de trésorerie : tous les coûts monétaires de production en ananas de conserve sont différés au paiement de la récolte, alors que les coûts de création d'une parcelle d'ananas-export sont supportés sans délais par les planteurs : location d'un terrain, achat et transport des rejets, labour, ... Ce n'est qu'une fois l'ananas planté que le producteur peut éventuellement bénéficier d'avances en intrants ou en espèces de la part de son futur acheteur.

II. DES DYNAMIQUES DIVERGENTES

On s'intéressera ici au *nombre* de producteurs d'ananas - les données concernant les superficies, rendements et revenus seront présentées dans le chapitre III.

Sur les 72 planteurs d'ananas résidant à Djimini-Koffikro recensés en 1983-1984,

- 10 (14 %) ne pratiquaient que la culture de l'ananas de conserve;
- 41 (57 %) ne cultivaient que de l'ananas d'exportation;
- 21 (29 %) pratiquaient simultanément les deux types de culture.

Ces chiffres font preuve de la prépondérance de l'ananas-export, produit par 86 % des UP, sur l'ananas de conserve, rencontré dans 43 % des UP.

L'importance de l'ananas d'exportation, pourtant d'introduction très récente à Djimini-Koffikro, est renforcée si l'on se situe dans une perspective dynamique.

1. La crise de l'ananas de conserve

a) Origines : cette crise trouve sa source dans la conjonction de quatre phénomènes :

- les *difficultés rencontrées par la SALCI* depuis la fin des années soixante-dix. Les difficultés de trésorerie de l'usinier ont été répercutées sur les planteurs villageois, qui devaient attendre de 8 à 12 mois le paiement des fruits livrés;

- *la stagnation du prix d'achat des fruits* (fixé par arrêté du Ministère de l'Agriculture), depuis 1977 : 13 F bord champ, soit une diminution de moitié en francs constants (cf. annexe 2);

- *une crise de confiance* généralisée entre les planteurs d'une part, la structure coopérative et l'encadrement SODEFEL d'autre part :

- . le GVC et la SODEFEL constituent en fait les véritables interlocuteurs des producteurs, qui ont tendance à voir en eux les responsables des difficultés présentes. La conjonction crise/mise en place des GVC a eu en particulier un effet malheureux sur la conscience que pouvaient avoir les coopérateurs de l'intérêt de l'organisation coopérative.

- . L'image de marque de certains agents de la SODEFEL est mauvaise, pour des raisons qu'il ne nous appartient pas d'expliquer ici.

- . Le principe de la globalisation des charges au sein du GVC est systématiquement remis en cause par les coopérateurs, "les bons planteurs payant pour les mauvais".

- *Le développement de la culture de l'ananas-export*, dont l'incidence est double :

- . "détournement" d'une partie des producteurs de l'ananas de conserve vers l'ananas-export, nettement plus rentable;

- . détournement d'intrants de l'ananas de conserve vers les parcelles d'ananas-export.

b) Cette crise de l'ananas de conserve peut être saisie à deux échelles, celle de l'ensemble du GVC, et celle des producteurs résidant à Djimini-Koffikro.

+ A l'échelle du GVC : le nombre des planteurs a fondu depuis la sole 1980 et le taux d'abandon des parcelles en cours de végétation s'est accru :

Tableau n° 3 : EVOLUTION DU NOMBRE DES PLANTEURS D'ANANAS DE CONSERVE.
GVC DE DJIMINI-KOFFIKRO

| Sole ou demi-sole | Nombre de planteurs à l'origine | Défections | Nombre de planteurs à la récolte |
|--------------------|---------------------------------|----------------|----------------------------------|
| 80 première partie | 116 | 1 (1 %) | 115 |
| 80 deuxième partie | 210 | 1 | 209 |
| 81 (1) | 111 | 2 (2 %) | 109 |
| 82 première partie | 119 | 12 (10 %) | 107 |
| 82 deuxième partie | 146 | 46 (32 %) | 100 |
| 83 première partie | 96 | 24 (25 %) | 75 |
| 83 deuxième partie | 39 | 14 (36 %) | 25 |
| 84 (2) | 59 | non disponible | non disponible |
| 85 (2) | 82 | non disponible | |

+ A l'échelle des planteurs résidant à Djimini-Koffikro, enquêtés en 1983-1984 :

- parmi les producteurs ne pratiquant pas la culture de l'ananas de conserve en 1983-1984, on a pu recenser 53 anciens planteurs :

- 34 parmi les producteurs d'ananas-export
- 9 parmi les planteurs de cultures arborées
- 7 parmi les producteurs de vivriers.

- Des 31 producteurs d'ananas de conserve enquêtés en 1983-1984 (soles concernées : 83/84/85) 17 (54 %) ont abandonné et déclarent avoir décidé d'en abandonner la culture; plusieurs déclarent continuer, ou entreprendre (pour les planteurs des soles 84 et 85) la culture de l'ananas de conserve pour pouvoir bénéficier par la suite des rejets permettant la création d'une parcelle d'ananas-export.

(1) En 1981 le changement de la date de fermeture de la conserverie a provoqué la réduction de l'unité du programme de plantation.

(2) Pas de demi-sole, du fait du nombre réduit de planteurs.

Une augmentation à 24 F/kg du prix payé au producteur, décidée courant 1984 avec effet au premier janvier, pourrait cependant contribuer à un redressement de la situation (cf. chapitre III et conclusion).

2. Le boom de l'ananas-export

Quelques chiffres suffisent à souligner le dynamisme du secteur :

. 56 % des planteurs d'ananas-export ont créé leur première parcelle en 1983 ou 1984 :

Tableau n° 4 : NOMBRE DE PLANTEURS AYANT CREE LEUR PREMIERE PARCELLE D'ANANAS-EXPORT, PAR ANNEE

| | Nombre de planteurs | |
|---------------|---------------------|---------|
| 1980 | 6 | (9,7%) |
| 1981 | 7 | (11,4%) |
| 1982 | 12 | (19,3%) |
| 1983 | 25 | (40,3%) |
| 1984 | (10) | (16,1%) |
| Date inconnue | 2 | (3,2%) |
| TOTAL | 62 | (100 %) |

Il faut rappeler que les créations enregistrées en 1984 ne concernent que les 6 premiers mois de l'année, et que l'enquête visant à appréhender ces nouvelles créations a été passée auprès de l'ensemble des producteurs agricoles recensés au début de l'année 1983. Tous les planteurs qui auraient pu arriver après le recensement (janvier 1983) n'ont pu être touchés. Le chiffre de 10 créations en 1984 ne représente donc qu'une valeur minimale.

. Parmi les producteurs agricoles qui ne cultivaient pas l'ananas d'exportation en 1983-1984, on a enregistré 23 *prévisions* de création de parcelle :

| | |
|--|----|
| producteurs de cultures arbustives | 7 |
| producteurs de cultures vivrières (pas de cultures de rente) | 10 |
| producteurs d'ananas de conserve (pas d'ananas-export) | 6 |

. Tous les producteurs actuels d'ananas-export, à l'exception d'un seul (rappelé par sa famille au Burkina Faso) prévoient d'en continuer la culture.

CHAPITRE DEUXIEME

UNE CULTURE PEU INTÉGRÉE À L'ÉCONOMIE DE PLANTATION

Par économie de plantation, nous entendons ici une forme d'économie agricole dont la finalité (ou l'une des principales finalités) est la recherche d'un revenu monétaire et qui assure une emprise permanente sur le milieu, par la plantation d'arbres ou d'arbustes (café, cacao, palmier à huile, cocotier, hévéa...).

Le "système ananas" à Djimini-Koffikro présente trois spécificités relatives à l'économie de plantation villageoise - outre le caractère intensif de son système de production, qui sera souligné dans le troisième chapitre :

- la spécialisation de la majorité des unités de production dans la culture de l'ananas;
- le statut de "paysan sans terre" de la majeure partie des planteurs d'ananas;
- des caractéristiques socio-démographiques qui distinguent nettement les producteurs d'ananas des autres planteurs.

I. SPECIALISATION DES UNITES DE PRODUCTION

Une des principales caractéristiques de la production agricole à Djimini-Koffikro (D. K.) est l'extrême diversité des cultures de rente qui y sont cultivées :

- cultures de rente arborées (1) encadrées :
 - . palmier à huile sélectionné 73 planteurs (p.)
 - . cocotier hybride 26 p.
 - . café, cacao SATMACI 7 p.
 - . hévéa 2p.

(1) ou arbustives.

- cultures de rente arborées "traditionnelles" :
 - . café, cacao non sélectionnés 32 p.
 - . cocotier local (Grand Ouest Africain) 12 p.
- ananas de conserve 31 p.
- ananas export 62 p.

Une typologie sommaire, fondée sur le critère "type de cultures de rente pratiquées" fait apparaître une disjonction sensible entre, d'une part, les unités de production (U.P.) pratiquant la culture de l'ananas et d'autre part, celles pratiquant des cultures arborées :

| | | |
|-------------------------------------|-------|----------------|
| cultures de rente arborées | 79 UP | } 95 planteurs |
| cultures de rente arborées + ananas | 16 UP | |
| ananas | 56 UP | } 72 planteurs |

Ainsi, 17 % seulement des planteurs de cultures arborées pratiquent la culture de l'ananas, et 22 % des planteurs d'ananas sont également planteurs de cultures arborées.

Dans la suite de l'analyse, deux groupes seront donc distingués parmi les planteurs d'ananas :

- . le groupe CRA + A (cultures de rente arborées + ananas)
- . le groupe A (ananas).

La majorité des planteurs d'ananas sont également producteurs de vivriers; 14 d'entre eux seulement, appartenant tous au groupe A, ne font pas de vivriers : il s'agit soit de planteurs arrivés depuis peu de temps, au moment de l'enquête, et qui ont préféré se consacrer d'abord à la création d'une parcelle d'ananas, soit de jeunes célibataires qui se nourrissent "en cotisation" avec d'autres planteurs.

La spécialisation des unités de production dans la culture de l'ananas n'est donc relative qu'aux cultures de rente.

II. RAPPORT AU FONCIER

Parmi les 72 producteurs d'ananas, 16 seulement sont propriétaires fonciers à Djimini-Koffikro : il s'agit des planteurs du groupe CRA + A.

Les 56 planteurs spécialisés dans la culture de l'ananas sont des paysans sans terre. La culture de l'ananas, qui n'occupe le terrain que durant 18 à 24 mois (en incluant la phase de production de rejets) s'accommode d'un droit d'usage temporaire du sol (location), ce qui n'est pas le cas des cultures arborées pour lesquelles un accès permanent au foncier constitue une condition préalable évidente. C'est ainsi, en Basse Côte d'Ivoire, la seule culture de rente susceptible d'être pratiquée par un paysan sans terre.

Par contre, la contrainte du mode d'accès à la terre n'existe pas pour les planteurs de cultures arborées (propriétaires fonciers) qui souhaiteraient pratiquer la culture de l'ananas. La compréhension du peu d'engouement de la majorité de ces derniers pour cette culture nécessiterait l'analyse d'ensemble de la stratégie des planteurs de cultures arborées relatives aux choix culturels opérés, ce qui n'est pas l'objet de cette note. Toutefois sans prétendre à l'exhaustivité, plusieurs éléments d'explication seront proposés dans les pages qui suivent.

III. CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES PLANTEURS D'ANANAS

Trois éléments caractérisent les planteurs d'ananas de Djimini-Koffikro : ce sont en majorité des étrangers, jeunes, arrivés depuis quelques années ou mois seulement dans le village. On notera cependant que le groupe CRA + A, minoritaire, présente toujours des caractéristiques le différenciant nettement du groupe A et l'assimilant au groupe des planteurs de cultures arborées dans son ensemble.

1. Ethnie ou nationalité des planteurs

Tableau n° 5 : ETHNIE OU NATIONALITE DES RESPONSABLES D'U.P.,
PAR TYPE DE CULTURES DE RENTE PRACTIQUEES

| | Type de cultures de rente pratiquées | | | |
|------------------------|--------------------------------------|-------------------------|--------------------|------------------------------|
| | Ananas seul | Ananas + cult. arborées | Total prod. ananas | Cult. arborées (sans ananas) |
| Baoulé | 2 | 4 | 6 | 35 |
| Agni | 3 | 4 | 7 | 10 |
| Abouré | - | 1 | 1 | 7 |
| Nzima | 1 | - | 1 | 8 |
| "Ivoiriens du Nord" | 2 | 3 | 5 | 7 |
| Autres Ivoiriens | - | - | - | 3 |
| Total Ivoiriens | 8 | 12 | 20 | 70 |
| Burkinabé | 35 | 2 | 37 | 6 |
| Maliens | 10 | 2 | 12 | 3 |
| Autres étrangers | 3 | - | 3 | - |
| Total Etrangers | 48 | 4 | 52 | 9 |
| TOTAL | 56 | 16 | 72 | 79 |

Ainsi 72 % des planteurs d'ananas sont étrangers. On note que la distinction groupe A/groupe CRA + A se calque sur une distinction étrangers/ivoiriens :

groupe A = 86 % d'étrangers, 14 % d'Ivoiriens
groupe CRA + A = 25 % d'étrangers, 75 % d'Ivoiriens.

La répartition nationale du groupe CRA + A ne fait, globalement que refléter celle du groupe des planteurs de cultures arborées dans son ensemble (donc celle de la propriété foncière), que la culture de l'ananas soit pratiquée ou non :

planteurs de cultures arborées : 86 % d'Ivoiriens, 14 % d'étrangers
 ... dont uniquement CRA : 89 % d'Ivoiriens, 11 % d'étrangers
 ... dont CRA + A : 75 % d'Ivoiriens, 25 % d'étrangers

On peut noter une légère sur-représentation des étrangers parmi le groupe CRA + A, relativement à l'ensemble des planteurs de cultures arborées. Du fait de la faiblesse des effectifs, on ne peut tirer de conclusion de cette apparente sur-représentation (test d'indépendance du khi-deux : pas de dépendance statistiquement représentative entre les variables "nationalité" et "type de cultures de rente pratiquées" - CRA seules ou CRA + A).

2. Le rôle de l'immigration

Tableau n° 6 : EPOQUE D'ARRIVEE A DJIMINI-KOFFIKRO DES PLANTEURS D'ANANAS

| Epoque d'arrivée à Djimini-Koffikro | Nombre de responsables d'UP | Dont groupe A | Dont groupe CRA + A |
|-------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|----------------------|
| 1949] | 4 | .. | 4 (dont 2 étrangers) |
|]1949 - 1953] | 2 | 2 (dont 1 Ivoirien) | |
|]1953 - 1958] | 1 | - | 1 (étranger) |
|]1958 - 1963] | 4 | 2 (étrangers) | 2 (Ivoiriens) |
|]1963 - 1968] | 7 | 7 (étrangers) | - |
|]1968 - 1973] | 5 | 5 (étrangers) | - |
|]1973 - 1978] | 11 | 11 (dont 2 Ivoiriens) | - |
|]1978 - 1983] | 25 | 24 (étrangers) | 1 (étranger) |
| Total migrants | 59 | 51 | 8 |
| Natifs | 13 | 5 (Ivoiriens) | 8 (Ivoiriens) |

On remarque que :

. 82 % des planteurs d'ananas sont des immigrants; 18 % seulement sont natifs de Djimini-Koffikro. Si on distingue le groupe CRA + A du groupe A on note que 91 % des planteurs du groupe A sont des immigrants, contre 50 % pour le groupe CRA + A.

. L'époque de migration varie selon les groupes :

- globalement, il s'agit d'une immigration récente : 42 % des planteurs d'ananas non natifs de Djimini-Koffikro sont arrivés dans le village depuis moins de 5 années; 61 % depuis moins de 10 ans;

- ce phénomène est renforcé à l'échelle du groupe A : 47 % des planteurs non natifs de Djimini-Koffikro sont arrivés depuis moins de 5 ans, 69 % depuis moins de 10 ans; seuls 8 % d'entre eux sont arrivés depuis plus de 20 ans. La possibilité de pratiquer la culture de l'ananas a d'ailleurs constitué la motivation fondamentale de la venue de 35 des 51 planteurs du groupe non natifs de Djimini-Koffikro.

Tableau n° 7 : GROUPE A : MOTIVATION DE LA MIGRATION ET EPOQUE D'ARRIVEE

| | Possibilité de pratiquer la culture de l'ananas | Salariat agricole | Commerce artisanat | Divers |
|---------------|---|-------------------|--------------------|--------|
| [1949 - 1953] | | 1 | 1 | |
| [1959 - 1963] | | 1 | 1 | |
| [1964 - 1968] | 1 | 5 | | 1 |
| [1969 - 1973] | 3 | 1 | | 1 |
| [1974 - 1978] | 9 | 1 | | 1 |
| [1979 - 1983] | 22 | | 2 | |
| TOTAL | 35 | 9 | 4 | 3 |

- Par contre l'immigration récente ne concerne qu'un seul producteur du groupe CRA+ A : il s'agit d'un planteur qui a acheté récemment de la terre dans le village. 63 % des planteurs du groupe sont arrivés avant 1958, ce qui renvoie à la dynamique originelle immigration-constitution de patrimoines fonciers (1).

(1) Cf. J.P. COLIN : La question foncière à Djimini-Koffikro. Document de travail. A paraître.

3. Age des planteurs

Les planteurs d'ananas de Djimini-Koffikro sont jeunes : 57 % d'entre eux ont moins de 40 ans, 80 % moins de 50 ans. L'âge moyen est de 37 ans, avec un écart-type de 13 ans.

Tableau n° 8 : REPARTITION PAR CLASSE D'AGE DES PLANTEURS D'ANANAS DE DJIMINI-KOFFIKRO

| Classes d'âge | Nombre de planteurs | | | % | | |
|---------------|---------------------|----------------|----------|-------|----------------|----------|
| | Total | Groupe CRA + A | Groupe A | Total | Groupe CRA + A | Groupe A |
| 30 ans] | 25 | 2 | 23 | 34,8 | 12,5 | 41,1 |
| [30 - 40[| 16 | 2 | 14 | 22,2 | 12,5 | 25,0 |
| [40 - 50[| 17 | 4 | 13 | 23,6 | 25,0 | 23,2 |
| [50 - 60[| 9 | 4 | 5 | 12,5 | 25,0 | 8,9 |
| [60 | 5 | 4 | 1 | 6,9 | 25,0 | 1,8 |
| TOTAL | 72 | 16 | 56 | 100 % | 100 % | 100 % |

On remarque une différenciation très nette entre les structures par classes d'âge des groupes CRA + A et A : les planteurs du groupe A sont nettement plus jeunes que ceux du groupe CRA + A.

Age moyen groupe A : 35 ans (écart-type 11 ans)

Age moyen groupe CRA + A : 48 ans (écart-type 13 ans)

Les deux groupes présentent une structure inversée :

66 % des planteurs du groupe A ont moins de 40 ans, contre 25 % pour le groupe CRA + A;

11 % des planteurs du groupe A ont moins de 50 ans, contre 50 % pour le groupe CRA + A.

Le groupe CRA + A intervient d'ailleurs pour une part croissante avec la classe d'âge, dans le nombre total des planteurs d'ananas :

Tableau n° 9 : IMPORTANCE, PAR CLASSES D'AGE, DU GROUPE CRA + A RELATIVEMENT A L'ENSEMBLE DES PLANTEURS D'ANANAS

| Classes d'âge | % |
|---------------|------|
| 30[| 7,7 |
| [30 - 40[| 12,5 |
| [40 - 50[| 23,5 |
| [50 - 60[| 44,4 |
| [60 | 80 |

Il est intéressant de comparer ces données à celles relatives aux planteurs de cultures arborées ne pratiquant pas la culture de l'ananas. La comparaison portera ici uniquement sur les planteurs résidant à Djimini-Koffikro.

Tableau n° 10 : STRUCTURE, PAR CLASSE D'AGE, DES PLANTEURS D'ANANAS (GROUPES A ET CRA + A) ET DES PLANTEURS DE CULTURES ARBOREES DE DJIMINI-KOFFIKRO

| | Planteurs d'ananas | Planteurs de cultures arborées (pas d'ananas) |
|-----------|--------------------|---|
| 30[| 34,8 % | 4,5 % |
| [30 - 40[| 22,2 % | 9,1 % |
| [40 - 50[| 23,6 % | 22,7 % |
| [50 - 60[| 12,5 % | 18,2 % |
| [60 | 6,9 % | 45,5 % |
| TOTAL | 100 % | 100 % |

Globalement, les producteurs d'ananas présentent une structure par classe d'âge inverse de celle des planteurs de cultures arborées ne pratiquant pas la culture de l'ananas. Ces derniers sont nettement plus âgés que les premiers (groupe CRA + A et A confondus) : 54 ans en moyenne (écart-type 15 ans) contre 37 ans (écart-type 13 ans).

On remarque (cf. tableaux 8 et 10) que le groupe CRA + A présente une répartition par classe d'âge intermédiaire entre le groupe A et le groupe CRA. On peut s'interroger sur le caractère discriminant de l'âge, relativement à l'adoption ou non de la culture de l'ananas par les planteurs de cultures arborées. Le rapport entre le nombre de producteurs du groupe CRA + A et le nombre total des planteurs des cultures arborées décroît en effet avec l'âge (sauf dans la classe 50-60 ans) :

Tableau n° 11 : IMPORTANCE PAR CLASSE D'AGE DU GROUPE CRA + A, RELATIVEMENT A L'ENSEMBLE DES PLANTEURS DE CULTURES ARBOREES RESIDANT A DJIMINI-KOFFIKRO

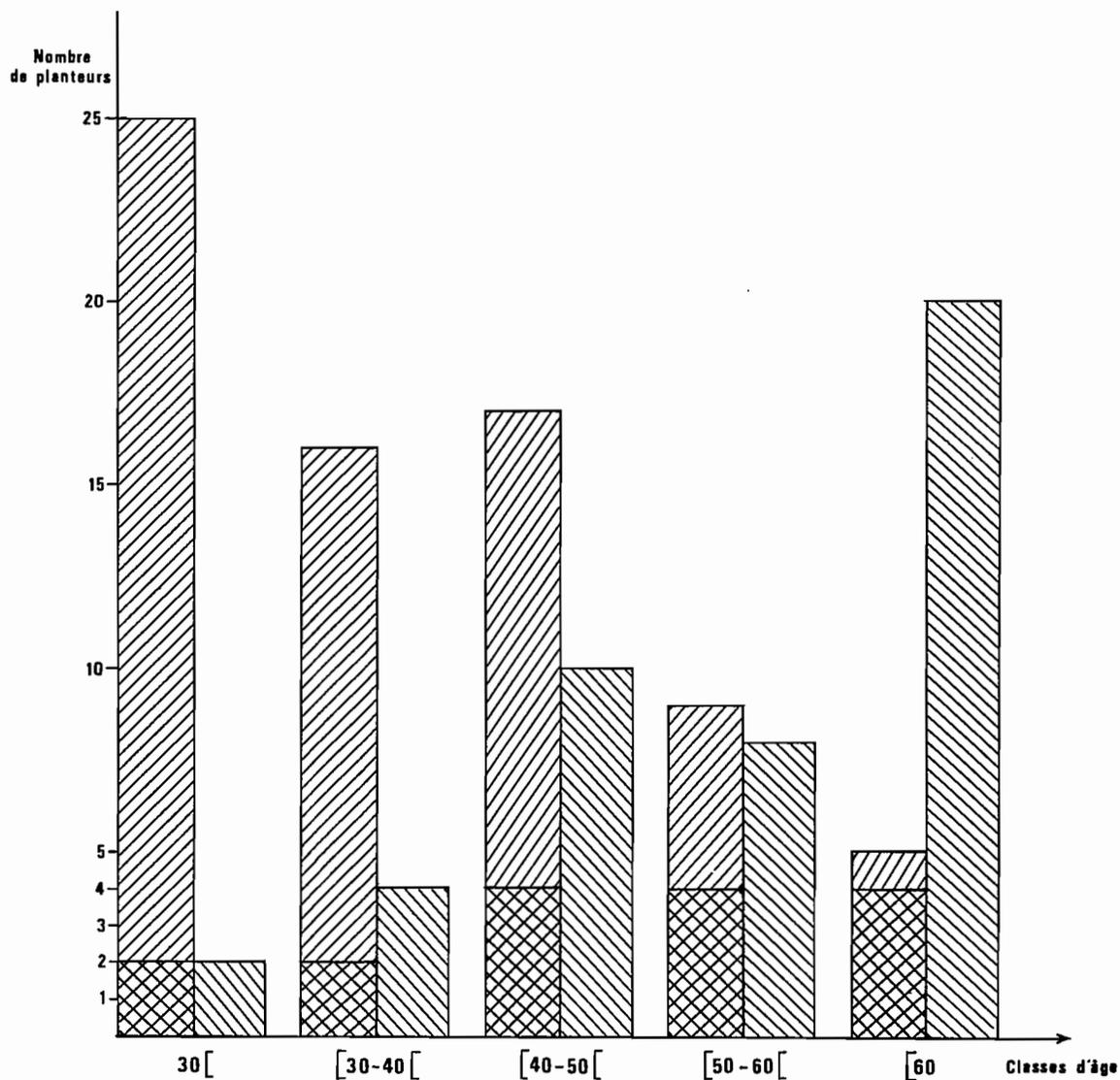
| Classe d'âge | % |
|--------------|--------|
| 30[| 50 % |
| [30 - 40[| 33,3 % |
| [40 - 50[| 28,6 % |
| [50 - 60[| 33,3 % |
| [60 | 16,7 % |

Le test de dépendance du K₁-deux ne permet toutefois pas de vérifier statistiquement l'hypothèse de la dépendance entre les variables "âge" et "pratique de la culture de l'ananas" pour le groupe des planteurs de cultures arborées. Il n'en demeure pas moins évident que la très forte proportion de planteurs âgés parmi les producteurs de cultures arborées ne constitue pas un facteur favorable à l'adoption massive par ces derniers de la culture de l'ananas, extrêmement exigeante en travail et bouleversant les pratiques culturelles.

4. Situation matrimoniale

52 (72 %) des 72 planteurs d'ananas (dont la totalité des planteurs du groupe CRA + A) sont mariés et *vivent avec leur(s) femme(s)* à Djimini-Koffikro, 20 sont célibataires (29 %). La relation entre l'âge du planteur et sa situation matrimoniale est évidente.

REPARTITION DES PLANTEURS RESIDENTS DE DJIMINI-KOFFIKRO PAR CLASSE D'AGE



Planteurs d'ananas dont :

 Groupe A

 Groupe CRA + A

 Planteurs de cultures arbustives ne pratiquant pas la culture de l'ananas

Tableau n° 12 : SITUATION MATRIMONIALE DES PLANTEURS D'ANANAS

| Classe d'âge | Célibataires | Mariés | Total | % Mariés/total |
|--------------|--------------|--------|-------|-------------------|
| 30[| 15 | 10 | 25 | 40 |
| [30 - 40[| 3 | 13 | 16 | 81 |
| [40 - 50[| 2 | 15 | 17 | 88 |
| [50 - 60[| - | 9 | 9 | 100 |
| [60 | - | 5 | 5 | 100 |
| TOTAL | 20 | 52 | 72 | |

Le fait que les planteurs immigrants mariés aient fait venir leur(s) femme(s) à Djimini-Koffikro est révélateur du fait qu'ils ne conçoivent pas leur venue comme une simple migration de travail temporaire (un cycle de culture). D'ailleurs, parmi les objectifs déclarés de l'utilisation des revenus tirés de la culture de l'ananas, deux apparaissent systématiquement :

- pour les célibataires : rentrer provisoirement "au pays" pour se marier;
- construire une maison "en dur" (en fait, semi-dur) à Djimini-Koffikro pour ceux qui ne l'ont pas déjà fait.

IV. PLURI-ACTIVITE DES PLANTEURS D'ANANAS

Aucun planteur d'ananas n'a d'autres activités à l'extérieur de Djimini-Koffikro, à la différence des planteurs de cultures arborées : 35 des 95 planteurs sont des absentéistes, salariés urbains ou retraités. Le nombre de producteurs potentiels d'ananas, parmi les planteurs de cultures arborées, est donc réduit : 60 sur 95. Il est en effet difficile de concevoir la mise en culture d'une parcelle d'ananas par un planteur absentéiste, même s'il utilise de la main-d'œuvre salariée, du fait du contrôle permanent à exercer sur le développement de la culture (1).

(1) Si on ne retient que les planteurs de cultures arborées résidant à Djimini-Koffikro, le pourcentage de producteurs ayant adopté la culture de l'ananas passe de 17 % (cf. page 25) à 27 %.

Par contre, de nombreux planteurs d'ananas ont d'autres activités, à Djimini-Koffikro même :

Tableau n° 13 : PLURI-ACTIVITE DES PLANTEURS D'ANANAS

| Autres activités | Groupe CRA + A | Groupe A |
|-------------------------------|----------------|----------|
| Commerçant | 3 (1) | 1 |
| Artisan | - | 2 |
| Salarié | 1 | 1 |
| Manoeuvre agricole temporaire | - | 34 (2) |
| Manoeuvre agricole permanent | - | 1 |
| TOTAL | 4 | 39 |
| Sans autre activité | 12 | 17 |

Un groupe se distingue très nettement : celui des planteurs qui déclarent travailler occasionnellement à Djimini-Koffikro comme manoeuvres agricoles (contractuels ou journaliers).

Les pages qui précèdent ont permis ...

. de souligner la spécificité du "système ananas" relativement à l'économie de plantation villageoise. Deux éléments ont été apportés qui contribuent à l'explication du peu d'engouement des planteurs de cultures arborées pour l'ananas : le nombre important d'absentéistes et l'âge avancé de la plupart des planteurs résidant à Djimini-Koffikro;

. de proposer une typologie sommaire des planteurs d'ananas, qui distingue :

- le planteur "spécialisé" dans la culture de l'ananas, étranger, jeune, d'immigration relativement récente, sans terre, et qui combine fréquemment la culture de l'ananas et le salariat agricole temporaire,

- le planteur de cultures arborées qui pratique également la culture de l'ananas, ivoirien, plus âgé, natif de Djimini-Koffikro ou migrant de vieille date, propriétaire foncier.

Le premier type de planteur, du fait de son importance numérique, imprime à l'ensemble du groupe des producteurs d'ananas ses caractéristiques propres.

(1) dont un commerçant de cola exclusivement.

(2) dont 3 aides familiaux de planteurs de cultures arborées.

CHAPITRE TROISIEME :
DES SYSTEMES DE PRODUCTION INTENSIFS

Dans ce chapitre l'analyse sera conduite en terme de mise en œuvre des facteurs de production, dans les conditions *moyennes* observées à Djimini-Koffikro. Nous nous sommes déjà justifié par ailleurs de cette démarche. Il ne sera donc pas présenté d'analyse différenciée 'combinaison variable des facteurs'/'résultats', qui aurait exigée une collecte des informations beaucoup plus fine que celle à laquelle nous avons procédé. Il ne s'agira que de 'typer' des systèmes de production dans leurs traits généraux, en faisant fi le plus souvent de cas particuliers pourtant fort instructifs. Un travail important reste donc à faire, avant de pouvoir prétendre à une réelle compréhension de la situation ici présentée.

I. DES SUPERFICIES EN CULTURE REDUITES

L'analyse portera dans un premier temps sur les superficies cultivées en ananas, ce qui permettra de proposer une typologie des unités de production; dans un second temps, on essaiera d'expliquer cette typologie.

1. Superficies cultivées en ananas

Raisonné en terme de superficie, dans le cas de l'ananas, à Djimini-Koffikro, présente quelques difficultés :

. on risque de figer, par un chiffre, des processus dynamiques : expansion de la culture de l'ananas-export, récession de la culture de l'ananas de conserve. Les quelques données qui seront présentées ne constitueront donc qu'une 'photographie' à un moment donné d'une situation saisie en pleine évolution;

. la confrontation des données relatives d'une part à l'ananas de conserve, d'autre part à l'ananas-export, s'avère délicate. Peut-on accorder à une superficie cultivée en ananas de conserve dans l'optique "accès facilité aux intrants", le même sens qu'à une superficie identique consacrée à l'ananas-export ? L'investissement en travail, les résultats attendus, divergeront considérablement.

Nous avons donc opté pour

. un raisonnement non pas directement en terme de superficie, mais d'abord en terme de degré de stabilisation du système de culture : aucun des planteurs d'ananas de Djimini-Koffikro n'a totalement stabilisé son S.C. (plantations et récoltes tout au long de l'année). On peut cependant distinguer plusieurs groupes selon la tendance manifestée vers la stabilisation. Le critère retenu est celui du nombre de parcelles en culture, à des stades végétatifs différents, lors de la réalisation des enquêtes. Nous verrons que le raisonnement en "nombre de parcelles" est efficient, dans la mesure où la superficie moyenne des parcelles créées est relativement stable;

. une différenciation ananas de conserve - ananas-export, dans un premier temps, puis une combinaison des données.

Quatre groupes d'UP ont été distingués.

Groupe 1 : Le groupe comprend les U.P. qui ne disposaient que

d'une seule parcelle en culture lors de la réalisation des enquêtes.

Il s'agit soit de planteurs qui débutent dans la culture de l'ananas, soit de planteurs qui attendent la récolte d'une parcelle pour créer une nouvelle parcelle, en utilisant les rejets de la première. Ce groupe comprend 38 planteurs :

- . 27 planteurs d'ananas-export (AE);
- . 8 planteurs d'ananas de conserve (AC);
- . 3 planteurs du groupe "ananas-export + ananas de conserve". Il

s'agit dans ce cas de planteurs d'ananas de conserve qui ont récolté leur parcelle lors de la sole 83, et qui ont créé ensuite une parcelle d'ananas-export.

La superficie moyenne de la parcelle créée est :

- pour l'ananas-export, de 0,50 hectares (écart-type 0,22 ha); il s'agit d'une moyenne relative aux parcelles qui ont été cadastrées;

- pour l'ananas de conserve, de 0,69 ha (écart-type 0,09 hectares).

Groupe 2 :

Le groupe comprend les 21 planteurs qui avaient deux parcelles en végétation lors des enquêtes.

- . 9 planteurs d'A.E.,
- . 2 planteurs d'A.C.,
- . 10 planteurs du groupe AE + AC.

* 2 de ces planteurs ont récolté l'ananas bloc en 1983 (ils étaient comptés donc comme planteurs d'ananas de conserve dans nos enquêtes), puis ont créé 2 parcelles d'A.E. à quelques mois d'intervalle. Il y a eu alors une "complémentarité diachronique" entre ananas de conserve et ananas-export.

* 8 de ces planteurs cultivaient en même temps une parcelle d'A.E., et une parcelle d'A.C.; on pourrait parler alors de "complémentarité synchronique" AC/AE.

La superficie des parcelles est présentée ici de façon différenciée selon les types de cultures pratiquées :

- planteurs d'ananas-export : \bar{S} par parcelle 0,56 ha (écart-type 0,19)
- planteurs d'ananas de conserve: \bar{S} par parcelle 0,79 ha (écart-type 0,04)
- planteurs AC + AE : \bar{S} par parcelle AE : 0,54 ha (écart-type 0,28)
 \bar{S} par parcelle AC : 0,80 ha (écart-type 0,20 ha).

On constate qu'il n'y a pas de différence entre la superficie moyenne des parcelles (AE comme AC) selon le type de combinaison de cultures pratiquées. La superficie totale cultivée (à deux stades de végétation différents) était donc la suivante :

- planteurs AE environ 1,10 hectare
- planteurs AC environ 1,60 hectare
- planteurs AE + AC environ 1,30 hectare.

13 planteurs d'ananas avaient plus de deux parcelles en culture lors des enquêtes. Deux groupes se distinguent toutefois assez nettement.

Groupe 3 :

Ce groupe comprend 8 planteurs qui contrôlaient plus de 2 parcelles, mais dont la superficie totale en végétation était inférieure à 3 hectares :

. 2 planteurs d'A.E.

. 6 planteurs AE + AC : tous, à une exception près (planteur ayant récolté en 1983, puis abandonné 1'A.C.), pratiquant une "complémentarité syn-chronique" AC/AE. Les superficies moyennes des parcelles étaient les suivantes :

AE = 0,64 ha, écart-type 0,24

AC = 0,78 ha, écart-type 0,15.

Tableau n° 14 : NOMBRE DE PARCELLES ET SUPERFICIE TOTALE EN VEGETATION

| | | | A.C. | | | |
|------|---------------------|---|---------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | | | Nombre de parcelles | | | |
| | | | 0 | 1 | 2 | 3 |
| A.E. | Nombre de parcelles | 1 | | | 1 * 2,20 *** | 1 * 3,00 *** |
| | | 2 | | 1 * 2,00 *** | | |
| | | 3 | 3 (1) * 2,00 *** | 2 * 2,70 *** | | |

* : nombre d'UP.

*** : superficie moyenne totale en végétation par UP

(1) Le planteur du groupe AE + AC ayant récolté en 1983 est compté ici comme planteur d'A.E. exclusivement.

Groupe 4 :

5 planteurs d'ananas de Djimini-Koffikro cultivaient plus de 3 hectares d'ananas au moment des enquêtes. Il s'agit de planteurs lancés dans une dynamique de croissance très rapide. Deux d'entre eux ont obtenu un code d'exportateurs en 1984, un troisième devrait en obtenir un prochainement, le quatrième en a fait la demande. Seul un planteur n'a pas fait de demande, et envisage de continuer, en ananas-export, le système de sous-traitance décrit précédemment. Il s'agit d'un jeune burkinabé, qui ne bénéficie d'aucun appui à Abidjan susceptible de lui faciliter la délivrance d'un code d'exportateur.

Trois de ces planteurs ne font que de l'ananas d'exportation, deux continuent à pratiquer parallèlement la culture de l'ananas de conserve. Il est impossible de chiffrer avec un minimum de précision les superficies en cultures, car 3 de ces planteurs se sont montrés extrêmement réticents devant les enquêtes qui ont été menées. On peut estimer cette superficie à 4 ha environ, au moment des enquêtes.

Tableau n° 15 : GROUPES DE SUPERFICIE : TABLEAU SYNTHETIQUE

| | N Plant. | % | dont AC | AE | AC + AE | S moyenne approximative (1) (ha) |
|-----|----------|-------|---------|----|---------|--|
| G 1 | 38 | 53 % | 8 | 27 | 3 | 0,60 |
| G 2 | 21 | 29 % | 2 | 9 | 10 | 1,20 |
| G 3 | 8 | 11 % | - | 2 | 6 | 2,50 |
| G 4 | 5 | 7 % | - | 3 | 2 | 4 |
| | 72 | 100 % | 10 | 41 | 21 | |

Au-delà des différences constatées (tableau 15) entre les quatre groupe la faiblesse des superficies cultivées s'explique par la nature du système de production "ananas", système intensif à base de travail et de consommations intermédiaires, qui sont ici des facteurs limitants (cf. § 2 et 3).

(1) Tous stades de végétation confondus.

2. Facteurs de différenciation

Tenter de mettre en évidence des facteurs de différenciation entre U.P. (en terme de superficie), alors que la situation analysée résulte de processus dynamiques en cours et d'initiation récente, est assurément prématuré. Aussi les quelques investigations qui suivent ne sont-elles présentées qu'à titre d'hypothèses, de pistes de recherche.

Les groupes 1 et 2 d'une part, 3 et 4 d'autre part, ont été confondus afin de mieux "typer" les U.P. en "petits" ou (relativement) "grands" producteurs. Trois variables, au minimum, pourraient avoir une incidence sur la superficie cultivée en ananas :

a) *La superficie éventuellement consacrée, au sein de l'U.P., à d'autres cultures.* Cette variable pourrait avoir un effet négatif (concurrence relativement à la mise en œuvre des facteurs de production) ou positif (capacité de financement des coûts de production de la culture de l'ananas fournie par d'autres cultures). Pour les planteurs de cultures arborées, il sera intéressant de faire intervenir également le degré de contrainte foncière, entendu ici comme impossibilité d'étendre les plantations arborées.

b) *L'antériorité dans la production de l'ananas-export,* puisque la différence entre les groupes (1 + 2) et (3 + 4) s'explique par une superficie en ananas-export plus importante pour les seconds. La variable "antériorité" pourrait avoir une incidence sur la superficie cultivée si le processus de différenciation provient d'un développement progressif de la culture de l'ananas au sein de l'U.P., au fur et à mesure des campagnes agricoles (processus cumulatif).

c) *La main-d'œuvre permanente masculine disponible*

La première variable ne sera pas prise en compte dans cette note, car ceci suppose au préalable une analyse approfondie des systèmes de culture vivriers et de l'économie de plantation dans son ensemble (documents à paraître).

2.1. Antériorité dans la production d'ananas-export

Tableau n° 16 : ANNEE DE PLANTATION DE LA PREMIERE PARCELLE D'ANANAS-EXPORT.
% DE PLANTEURS PAR GROUPES

| | Groupe 1 + 2 | Groupe 3 + 4 |
|------|--------------|--------------|
| 1980 | 6,5 % | 23 % |
| 1981 | 8,5 % | 23 % |
| 1982 | 21 % | 15,5 % |
| 1983 | 42,5 % | 38,5 % |
| 1984 | 21,5 % | - |
| | 100 % | 100 % |

L'antériorité dans la production d'ananas-export est plus marquée pour les "grands" planteurs d'ananas que pour des petits planteurs. On note cependant que :

- . de nouveaux planteurs (1983) appartenant aux groupes 3 et 4;
- . des petits planteurs ont débuté la culture de l'ananas dès 1980.

D'autres critères interviennent donc, en particulier la main-d'œuvre permanente disponible .

2.2. Main-d'œuvre permanente disponible

Une présentation différenciée selon les groupes CRA + A et A doit être faite, puisque la MOP peut être employée par les premiers sur les cultures arborées.

Tableau n° 17 : MOP DISPONIBLE, EN % D'UP PAR GROUPE

| | MOP \leq 2 | MOP \geq 3 | |
|---------------|--------------|--------------|----------------|
| Groupes 1 + 2 | 94 % | 6 % | Groupe A |
| Groupes 3 + 4 | 33,5 % | 66,5 % | |
| Groupes 1 + 2 | 41 % | 59 % | Groupe CRA + A |
| Groupes 3 + 4 | 25 % | 75 % | |

Pour les deux groupes, la relation "grand planteur" et "MOP \geq 3" est évidente. Pour le groupe A, la relation "petit planteur" et "MOP \leq 2" est également évidente.

Pour contre, les planteurs du groupe CRA + A peuvent disposer d'une main-d'œuvre permanente relativement importante sans être pour autant "grands" producteurs d'ananas, cette main-d'œuvre étant employée sur les plantations arborées.

Il est intéressant d'essayer de croiser les variables "antériorité dans la production d'ananas" et "main-d'œuvre disponible", pour le groupe A uniquement (afin d'exclure l'incidence de l'emploi de main-d'œuvre sur les plantations arborées).

Tableau n° 18 : CROISEMENT DES VARIABLES "EPOQUE DE CREATION DE LA PREMIERE PARCELLE D'AE" x MOP - GROUPE A

| Date de création de la première parcelle export | MOP disponible | Groupes 1 + 2 | Groupes 3 + 4 |
|---|----------------|---------------|---------------|
| [1980 - 1982] | MOP \leq 2 | 10 | 2 |
| | MOP \geq 3 | 2 | 5 |
|]1982 - 1984[| MOP \leq 2 | 34 | 1 |
| | MOP \geq 3 | 1 | 1 |

En fait, l'antériorité ne constitue un critère de différenciation entre planteurs d'ananas que si elle s'est doublée d'une capacité de mobiliser de la main-d'œuvre permanente.

| | | |
|---|---|---------------|
| Antériorité sans capacité de mobiliser de la MO | } | groupes 1 + 2 |
| 'nouveaux planteurs " " " | | |
| Antériorité + capacité de mobiliser de la MO |) | groupes 3 + 4 |

Il conviendra, dans des investigations de terrain à venir, d'essayer de cerner pourquoi certains parmi les "anciens" planteurs n'ont pu profiter des revenus tirés de leurs premières parcelles pour avoir accès à de la main-d'œuvre.

II. LE JEU DES CONTRAINTES SUR LA FORCE DE TRAVAIL

1. Une culture exigeante en travail

La culture de l'ananas demande un investissement en travail extrêmement important. La mécanisation de certaines opérations culturales (ensemble des travaux pré-cultureaux, pour l'ananas de conserve, labour, pour l'ananas-export) permet de limiter cet investissement; la vente sur pied de la production d'ananas-export a le même effet.

Les temps de travaux qui sont indiqués ci-dessous correspondent à des données observées, la superficie des parcelles concernées étant mesurée. Deux éléments incitent à manipuler des chiffres avec prudence, et à ne les considérer que comme des ordres de grandeur :

- le nombre limité d'observations faites par façon culturale,
- la qualité de la conduite technique de la culture, qui n'est pas prise en compte ici, a une incidence considérable sur les temps de travaux (utilisation judicieuse d'herbicide, durée de cycle de culture...).

La durée du travail, variable selon les cas, a été rapportée à la durée moyenne observée de la journée de travail en milieu paysan (6 heures).

Les temps de travaux qui suivent correspondent aux tâches engagées directement par ou sous le contrôle de l'unité de production, et non au temps de travail total nécessaire pour la culture de l'ananas (les temps de travaux relatifs aux opérations engagées par le GVC ou par l'acheteur des fruits exportés ne sont pas comptabilisés).

1.1. Temps de travaux observés sur des parcelles d'ananas-export à D. K.

“ préparation du terrain

Le précédent cultural est en règle générale une jachère à eupatorium (1), d'un an ou deux. Les temps de travaux/ha qui ont été observés varient assez fortement, en fonction de la vigueur de la végétation à abattre, ... et de celle des

(1) L'eupatorium est une plante adventice, appelée par les planteurs "Indépendance" - car elle a fait son apparition en Côte d'Ivoire forestière dans les années 60 - ou encore "Sékou Touré", car il est difficile de s'en débarrasser...

individus qui réalisaient les travaux :

- . débroussage de la jachère : 12 à 22 JT (moyenne : 16 JT)
- . andainage de la végétation restant après le brûlis : 5 à 15 JT (moyenne : 9 JT)
- . dessouchage des racines : 8 à 13 JT (moyenne : 10 JT)
- . labour à la daba (si le planteur ne fait pas réaliser le labour par un tracteur) : 30 à 35 JT (moyenne : 32 JT)
- . aplanissement du sol après le labour, et ramassage des racines : 6 à 11 JT (moyenne : 9 JT).

Total J.T. préparation du terrain/ha

- avec labour mécanisé : 34 à 61 JT
- avec labour à la daba : 64 à 96 JT.

Pour les calculs ultérieurs, on retiendra les temps de travaux moyens observés :

- avec labour mécanisé : 44 JT
- avec labour à la daba : 76 JT.

* plantation

- . récolte des rejets : cette rubrique n'intervient que si le planteur dispose des rejets d'une ancienne parcelle (s'il achète les rejets, c'est le vendeur qui se charge de la récolte). Il s'agit d'une opération qui peut être réalisée progressivement, les rejets se conservant longtemps après récolte (plus de 2 mois).

Nombre JT : 30, à raison de 2.000 rejets récoltés par jour en moyenne.

- . évacuation des rejets du champ : 10 JT
- . chargement et déchargement des rejets dans les remorques : ces opérations demandent 6 personnes par voyage (5.000 à 7.000 rejets transportés); dans une journée un planteur peut faire réaliser 3 voyages. On estimera donc à 20 JT le temps de travail nécessaire à cette opération, en soulignant qu'il s'agit d'un temps "fictif", dans la mesure où ce chiffre est conditionné par le nombre de voyages réalisés dans la journée, et dans la mesure où il s'agit de journée d'"immobilisation de main-d'œuvre" et non de travail effectif. Le point essentiel de cette opération est la nécessité de mobiliser environ 6 actifs, et la rapidité réclamée pour l'opération le tracteur ou le camion ne pouvant être immobilisés longtemps.

- . tri des rejets : 4 à 10 JT (moyenne 8 JT)
- . éparpillage des rejets dans la parcelle : 11 à 17 JT (moyenne 13 JT)
- . plantation : 25 à 34 JT (moyenne : 29 JT).

Total JT plantation : 100 à 121 JT, moyenne : 110 JT.

* entretiens

- . traitement herbicide après plantation : 2 à 4 JT (moyenne : 3 JT)
- . sarclages : la durée du travail pour les sarclages varie avec le degré d'enherbement, selon que le traitement herbicide a été effectué ou pas, selon la fréquence des desherbages et l'âge de l'ananas. Pour les calculs à venir, on retiendra la durée moyenne observée, 15 JT par sarclage, pour des travaux répétés tous les deux mois (les temps de travaux observés allaient de 7 JT/ha sur une plantation peu enherbée à 21 JT/ha pour une plantation très enherbée).

NJT avant TIF : 5 sarclages x 15 : 75 JT

NJT post TIF (si la récolte n'est pas vendue sur pied après carbure) :

2 sarclages x 15 : 30 JT

NJT parcelle en production de rejets : 2 sarclages x 15 : 30 JT.

* fumure

En moyenne, un actif épand 2 sacs d'engrais par jour. A raison de 32 sacs utilisés en deux passages (cf. page 64), on peut estimer à 8 le nombre de journées de travail nécessaires par passage.

* traitement d'induction florale

Le TIF est normalement réalisé en deux passages, à une semaine d'intervalle. Chaque passage demande de 9 à 15 JT (12 JT en moyenne). Il arrive que le planteur ne réalise qu'un seul passage, en doublant la concentration de carbure de calcium.

* récolte :

L'accord passé avec l'acheteur des fruits (cas d'une vente au kilogramme) prévoit parfois que le planteur se charge de l'évacuation des fruits du champ, l'acheteur restant responsable de la coupe et du calibrage. Dans les

quelques cas que nous avons pu observer les manoeuvres ont été recrutés et payés par l'acheteur, qui en a ensuite imputé le coût au planteur, lors du règlement de la récolte. Aussi ne comptabilisera-t-on pas en nombre de journées de travail cette opération.

Récapitulatif des temps de travaux sur ananas-export :

| | | |
|--|---------------------------|--------|
| Travaux pré-culturaux | avec labour mécanisé | 44 JT |
| | avec labour à la daba | 76 JT |
| Plantation | | 110 JT |
| Désherbages (y compris de la parcelle en production de rejets) | avec vente de la parcelle | 105 JT |
| | avec vente au kg | 135 JT |
| Fumure | | 16 JT |
| TIF | | 24 JT |

Le nombre approximatif de journées de travail pour la culture de l'ananas-export, dans les conditions observées à Djimini-Koffikro, varient donc de 300 à 360 pour la durée du cycle.

1.2. Temps de travaux sur ananas de conserve

La différence avec l'ananas-export provient de trois points principaux :

- la mécanisation de l'ensemble des travaux pré-culturaux
- la durée plus longue du cycle de culture nécessitant deux sarclages supplémentaires,
- la récolte et le chargement des fruits sont à la charge du planteur (100 JT (1)).

On peut estimer à 420 JT environ le temps de travail/ha nécessaire pour la culture de l'ananas de conserve.

(1) Chiffre provisoire, observations en cours.

Le tableau 19 (page 50) présente un récapitulatif des temps de travaux moyens observés pour les cultures de l'ananas de conserve et de l'ananas d'exportation à Djimini-Koffikro. Deux éléments sont à souligner :

- l'ananas est une culture qui demande beaucoup de travail;
- certaines opérations culturales doivent être réalisées rapidement et constituent autant de 'pointes de travaux' : travaux pré-cultureux, transport des rejets, plantation, récolte (pour l'ananas de conserve)...

Par contre, certaines opérations qui, sur la durée du cycle, demandent beaucoup de travail, sont réalisables par une main-d'œuvre limitée, du fait de leur étalement dans le temps : récolte des rejets, désherbages...

2. Une main-d'œuvre familiale limitée

On ne prendra en compte ici que la main-d'œuvre familiale (MOF) masculine, dans la mesure où les femmes n'interviennent pas, ou que très marginalement, dans la culture de l'ananas.

La MOF est au maximum pour l'ensemble des unités de production "ananas" de Djimini-Koffikro, de 3 actifs. Une UP sur deux ne dispose que d'un seul actif familial.

Tableau n° 20 : DISPONIBILITE DES UP EN MOF

| MOF | Nombre d'UP | % |
|-------|-------------|-------|
| 1 | 38 | 53 % |
| 2 | 24 | 33 % |
| 3 | 10 | 14 % |
| TOTAL | 72 | 100 % |

En moyenne, on compte 1,6 actif par UP. Les unités de production du groupe CRA + A semblent mieux pourvues que celles du groupe A : 1,9 actif en moyenne contre 1,5. Cette différence n'est toutefois pas statistiquement significative (test du Khi-deux).

Tableau n° 19 : TEMPS DE TRAVAUX MOYENS POUR LA CULTURE DE L'ANANAS A DJIMINI-KOFFIKRO

| | ANANAS-EXPORT | | | | Ananas de conserve |
|--------------------------------|-----------------|----------------|------------------|----------------|--------------------|
| | Labour mécanisé | | Labour à la daba | | |
| | Vente au kg | Vente parcelle | Vente au kg | Vente parcelle | |
| Travaux pré-culturaux | | 44 | | 76 | - |
| Récolte et transport de rejets | | 60 | | 60 | 60 |
| Tri éparpillage, plantation | | 50 | | 50 | 50 |
| Traitement herbicide | | 3 | | 3 | 3 |
| Dés herbages | 135 | 105 | 135 | 105 | 165 |
| Epannage engrais | | 16 | | 16 | 16 |
| TIF | | 24 | | 24 | 24 |
| Récolte | | | | | 100 |
| TOTAL | 332 | 302 | 364 | 334 | 418 |

Un élément d'explication essentiel de cette faible disponibilité en force de travail familiale pourrait être la jeunesse des planteurs d'ananas. On observe en effet que l'importance relative du nombre d'unités de production ne disposant que d'un actif familial décroît quand l'âge du planteur augmente, et qu'à l'inverse l'importance relative du nombre d'UP disposant de deux ou trois actifs familiaux croît avec les classes d'âge des planteurs :

Tableau n° 21 : DISPONIBILITE EN MOF, SELON LA REPARTITION DES PLANTEURS PAR CLASSE D'AGE

| Classe d'âge du chef d'UP | % UP disposant d'un seul actif familial | % UP disposant de 2 ou 3 actifs familiaux | TOTAL |
|---------------------------|---|---|-------|
| 30[| 68 % | 32 % | 100 % |
| [30 - 40[| 56 % | 44 % | 100 % |
| [40 - 50[| 47 % | 53 % | 100 % |
| [50 - 60[| 33 % | 67 % | 100 % |
| [60 | 20 % | 80 % | 100 % |

Ainsi, 68 % des planteurs d'ananas de moins de 30 ans travaillent seuls (un actif familial pour l'UP), 32 % seulement ont un ou deux aides familiaux (deux ou trois actifs familiaux pour l'UP).

La forte proportion de jeunes parmi les planteurs d'ananas (57 % d'entre eux ont moins de 40 ans, 81 % moins de 50 ans) expliquerait ainsi tant le nombre limité d'aides familiaux, que les relations de parenté qui lient l'éventuel aide-familial (A.F.) au planteur :

| | |
|--------|------|
| fils | 17 % |
| neveu | 28 % |
| frère | 34 % |
| cousin | 21 % |

Ces relations de parenté varient - bien logiquement, avec l'âge du planteur .

Tableau n° 22 : RELATIONS DE PARENTE AF/CHEF UP, SELON LA CLASSE D'AGE DU PLANTEUR

| | Fils | Neveu | Frère | Cousin |
|-----------|-------|-------|-------|--------|
| 30[| - | - | 56 % | 30 % |
| [30 - 40[| - | - | 19 % | 40 % |
| [40 - 50[| 25 % | 31 % | 19 % | 30 % |
| [50 - 60[| 37,5% | 31 % | 6 % | - |
| [60 | 37,5% | 38 % | - | - |
| | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

Les planteurs âgés travaillent avec leur(s) fils et/ou neveu(x), les planteurs jeunes avec leur(s) frère(s) et/ou cousin(s), qui sont ainsi dans une situation de dépendance vis-à-vis du planteur nettement moins marquée que les premiers.

3. Une résolution différenciée de la contrainte "force de travail"

La culture de l'ananas est extrêmement exigeante en travail et les unités de production ne disposent que d'une main-d'œuvre familiale réduite. Cette contradiction peut être levée par trois voies : l'emploi de main-d'œuvre salariée, permanente ou temporaire, ou l'appel à des groupes d'entraide.

3.1. Emploi de main-d'œuvre salariée permanente

Il s'agit en règle générale de manœuvres annuels, logés et nourris, payés à l'année ou au mois. Le barème des salaires est variable : de 10.000 F.CFA par mois à 60.000 F.CFA pour l'année. On observe en particulier un niveau de rémunération plus faible chez les planteurs burkinabé, qui font venir de la main-d'œuvre de leur village d'origine. Les manœuvres sont alors en situation de "client" (au sens antique du terme) plus que de salarié au sens strict. Le salaire annuel, parfois, n'est même pas fixé à l'avance.

L'appel aux manoeuvres permanents est cependant marginal à Djimini-Koffikro : 14 UP seulement sur 72 (soit 19 %) en emploi.

Le nombre de manoeuvres par UP varie alors de 1 à 4 :

Tableau n° 23 : NOMBRE DE MANOEUVRES PERMANENTS PAR UP

| Nombre de salariés | Nombre d'UP |
|--------------------|-------------|
| 1 | 7 |
| 2 | 2 |
| 3 | 3 |
| 4 | 2 |
| TOTAL | 14 |

Comment expliquer le fait qu'aussi peu d'UP disposent de manoeuvres permanents ? Plusieurs éléments peuvent contribuer à apporter une explication :

- . la difficulté pour trouver des manoeuvres annuels sur place, et l'instabilité de ces derniers : les manoeuvres potentiels (jeunes burkinabé) ont la possibilité de pratiquer à Djimini-Koffikro une culture de rente pour leur propre compte et ne sont guère tentés par un emploi de manoeuvre permanent, mal rémunéré;

- . les difficultés de trésorerie, en particulier pour les petits planteurs, qui devraient assumer le coût du transport du manoeuvre jusqu'à Djimini-Koffikro, de son entretien (nourriture, vêtements de brousse) et de son salaire;

- . l'existence d'alternatives à l'emploi de salariés permanents, avec la participation aux groupes d'entraide ou l'appel à des contractuels.

En définitive, quels sont les planteurs d'ananas qui emploient des manoeuvres permanents ?

- . D'une part, des planteurs du groupe CRA + A : 9 (56 %) d'entre eux ont un ou plusieurs manoeuvres - contre 5 (9 %) seulement des planteurs du groupe A. Les manoeuvres ne sont pas employés uniquement sur la culture de l'ananas, ni rémunérés par elle : la mensualisation du paiement des régimes de graines de palme par Palminindustrie permet en particulier d'atténuer les difficultés de trésorerie des planteurs;

. d'autre part, des planteurs d'ananas dynamiques, surtout pour ce qui concerne le groupe A : les cinq planteurs employeurs de main-d'œuvre salariée permanente font partie des "grands" producteurs d'ananas (groupes 3 et 4).

Comment se combinent, au sein des unités de production, main-d'œuvre familiale et main-d'œuvre salariée permanente ?

Tableau n° 24 : MAIN-D'ŒUVRE PERMANENTE DISPONIBLE PAR UP

| MOP (MOF + MOS) | Nombre UP | % | Dont UP groupe A | Dont UP groupe CRA + A |
|--------------------|-----------|------------|---------------------|---------------------------|
| 1 | 34 | 47,2 % | 32 | 2 |
| 2 | 19 | 26,4 % | 15 | 4 |
| 3 | 12 | 16,7 % | 7 | 5 |
| 4 | 3 | 4,2 % | 1 | 2 |
| 5 | 1 | 1,4 % | - | 1 |
| 6 | 2 | 2,8 % | - | 2 |
| 7 | 1 | 1,4 % | 1 | - |
| TOTAL | 72 | 100 | 56 | 16 |

Ainsi 74 % des UP ne disposent, au plus, que de deux actifs permanents. Ce pourcentage passe à 84 % pour le groupe A pris isolément.

La contrainte "force de travail" représente un facteur limitant déterminant de la culture de l'ananas, qui se traduit par la mise en culture de superficies réduites. Cette adaptation structurelle superficie/MOP disponible n'exclut pas la nécessité de faire appel, en période de pointes de travaux, à de la main-d'œuvre extérieure à l'UP : groupes d'entraide ou main-d'œuvre salariée (adaptation conjoncturelle).

Avant d'aborder ce point, il est intéressant, au vu du tableau 24, de s'interroger sur l'incidence éventuelle du nombre d'actifs permanents disponibles sur le choix, pour des planteurs de cultures arborées, de pratiquer ou non la culture de l'ananas. Le tableau suivant compare la MOP (MOS + MOF) disponible par UP, pour les groupes "Cultures arborées" et "Cultures arborées + ananas".

Tableau n° 25 : MAIN-D'ŒUVRE PERMANENTE, GROUPES CRA ET CRA + A

| MOP masculine | Groupe CRA UP ne pratiquant que des cultures arborées | Groupe CRA + A |
|---------------|---|----------------|
| 1 | 30 | 2 |
| 2 | 7 | 4 |
| 3 | 7 | 5 |
| 4 | - | 2 |
| 5 | - | 1 |
| 6 | - | 2 |
| TOTAL | 44 | 16 |

La dépendance entre les variables 'main-d'œuvre permanente disponible' et 'pratique de la culture de l'ananas' est statistiquement confirmée (test du Khi-deux). Si on croise la variable 'âge du planteur' avec la variable 'main-d'œuvre permanente disponible', on obtient les résultats suivants :

Tableau n° 26 : CROISEMENT DES VARIABLES 'AGE DU PLANTEUR' ET 'MOP', GROUPE CRA

| Classe d'âge du planteur | MOP (MOF + MOS) | | |
|-----------------------------|-----------------|---|---|
| | 1 | 2 | 3 |
| 30[| 1 | 1 | - |
| [30 - 40[| 3 | - | 1 |
| [40 - 50[| 8 | - | 2 |
| [50 - 60[| 6 | - | 2 |
| [60 | 12 | 6 | 2 |

Le fait que la majorité des planteurs de cultures arborées ne pratiquent pas la culture de l'ananas peut être ainsi expliqué :

| | | | | |
|-----------------------------------|--------------------------|----|---|----|
| 95 planteurs de cultures arborées | producteurs d'ananas | 16 | femme responsable d'UP | 1 |
| | pas de cultures d'ananas | 79 | absentéistes | 35 |
| | | | planteurs âgés et disposant d'une MOP réduite | 24 |
| | | | (reste à expliquer) | 19 |

3.2. Emploi de main-d'œuvre temporaire rémunérée

Les planteurs emploient deux types de main-d'œuvre temporaire rémunérée :

+ *des manœuvres journaliers*, qui viennent en général seconder le planteur qui travaille lui-même sur sa parcelle. Les journaliers ne sont en effet que très rarement livrés à eux-mêmes : étant payés à la journée et non à la tâche, leur productivité serait variable selon que le planteur est sur les lieux ou pas. Ils sont utilisés, sur la culture de l'ananas, pour les opérations de chargement et de déchargement lors du transport des rejets, pour les épandages d'engrais, les sarclages et l'évacuation des fruits du champ.

Le barème journalier varie de 600 F à 1.000 F, la nourriture pouvant être comprise ou non (en règle générale : 600 F nourri, 800 F non nourri). Ce barème peut varier selon la nature des relations qui existent entre le manœuvre et le planteur : un manœuvre employé "par connaissance" est souvent moins payé qu'un manœuvre qui n'entretient aucune relation amicale avec le planteur. L'emploi de journaliers, qui ne constitue qu'un palliatif, reste peu fréquent.

+ *Des manœuvres contractuels*, rémunérés à la tâche. Le planteur négocie avec le responsable du groupe le montant du contrat, variable selon la tâche à effectuer. Les contractuels interviennent pour des opérations qui demandent beaucoup de travail et qui doivent être effectuées rapidement : débroussage (environ 20.000 F/ha, parcelle destinée à l'ananas export), tri-éparpillage-plantation des rejets (environ 30.000 F/ha), plus rarement, sarclages (12.000 à 15.000 F/ha, selon le degré d'enherbement). Le barème des contrats peut également varier selon les relations planteurs/manœuvre.

Il faut souligner que les planteurs d'ananas de conserve bénéficient de facilités de trésorerie : les avances qu'ils perçoivent (avance planting, 2ème et 4ème engrais) leur permettent de financer les contrats "plantation" et "sarclage". 28 % des planteurs d'ananas déclarent faire appel régulièrement à des contractuels. On observe une nette différence entre le groupe CRA + A et le groupe A : 67 % des planteurs du premier groupe utilisent des contractuels, contre 19 % du second groupe.

Une (relativement) forte disponibilité en MOP n'est pas exclusive de l'appel à des contractuels : 47 % des UP qui disposent de 3 actifs au moins font appel à eux.

Qui sont ces manoeuvres contractuels et journaliers ? Il s'agit des mêmes personnes, qui s'emploient selon une forme ou l'autre selon les opportunités. Ce sont :

- . soit des manoeuvres "spécialisés", qui n'ont pas d'autre activité à Djimini-Koffikro;
- . soit des manoeuvres qui disposent également d'une ou de plusieurs parcelles en cultures vivrières;
- . soit de planteurs d'ananas (groupe A) qui louent leur force de travail pendant les temps morts de la culture.

3.3. Participation à des groupes d'entraide

Deux formes d'entraide sont pratiquées à Djimini-Koffikro :

- . une entraide fréquente entre deux UP, qui se prêtent mutuellement assistance tout au long des travaux agricoles. Cette entraide s'effectue le plus souvent sur la base de rapports de parenté ou d'origine géographique commune (même village ou même petite région d'origine). Elle peut être pratiquée également entre planteur d'ananas et manoeuvre agricole : ce dernier sera aidé à titre de prestation réciproque, lors de la réalisation de contrats qu'il aura négocié avec un planteur. Un planteur d'ananas qui "prend un contrat" peut également faire appel dans les mêmes conditions au groupe d'entraide;
- . une entraide regroupant de nombreux actifs qui interviennent chez chaque planteur du groupe pour la réalisation des gros travaux (débroussage, tri-éparpillage-plantation) ou de travaux qui, sans demander beaucoup de main-d'oeuvre en valeur absolue, doivent être réalisés rapidement (chargement et déchargement des rejets).

En définitive, le principe qui régit l'existence et le fonctionnement de ces groupes d'entraide est donc la mobilisation optimale de la force de travail, en l'affectant à l'extérieur de l'UP en cas de disponibilité et en la concentrant pour la réalisation de travaux qui ne pourraient pas, ou difficilement, être effectués par un homme seul.

A Djimini-Koffikro, 72 % des UP produisant de l'ananas participent à ces groupes. Mais on observe, ici aussi, une différence sensible entre le groupe CRA + A, au sein duquel l'entraide ne concerne que 13 % des planteurs, et le groupe A, où 89 % des planteurs participent à un groupe. L'appel à des contractuels ou la participation à un groupe d'entraide répondent au même besoin, mais ne concernent pas les mêmes planteurs. La participation à un groupe d'entraide assure au moment opportun l'accès à la main-d'œuvre, en éliminant ainsi le problème de trésorerie qui se poserait en cas d'appel à des contractuels, mais impose la réciprocité. Par contre l'emploi de contractuels se traduit par un coût monétaire, mais évacue la contrainte de réciprocité. Ainsi n'est-il guère étonnant que la majorité des planteurs du groupe CRA + A préfèrent l'utilisation de contractuels à la participation à un groupe d'entraide. Les revenus réguliers tirés de la culture du palmier à huile permettent de payer les contrats. De même, il est logique de constater que la participation à des groupes d'entraide varie de façon inverse avec la MOP disponible sur l'UP.

Tableau n° 27 : % UP FAISANT APPEL AUX GROUPES D'ENTRAIDE, SELON LA MOP DISPONIBLE

| MOP | % UP |
|-----|------|
| 1) | 81 % |
| 2) | |
| 3 | 67 % |
| 4 | 33 % |
| 5 | 0 |
| 6 | 0 |
| 7 | 0 |

III. DES COÛTS DE PRODUCTION ELEVES

1. Coûts de production de l'ananas de conserve

a) détermination des coûts de production

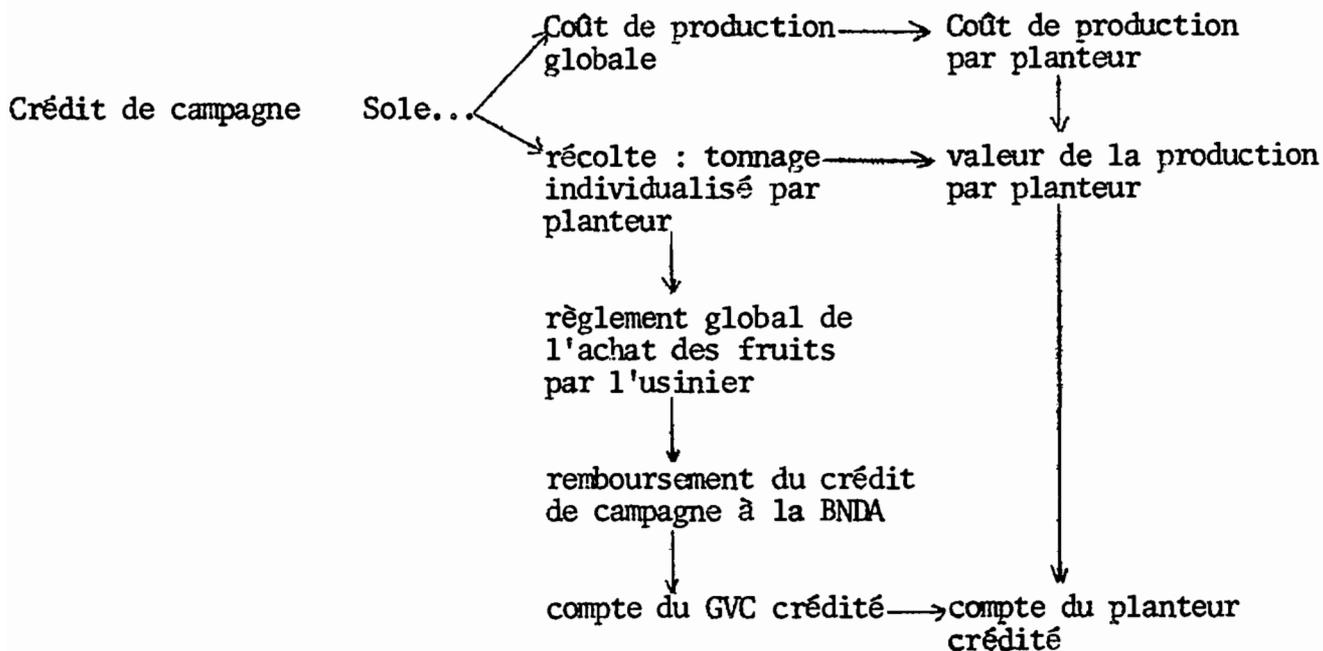
Rappelons ici le principe du calcul et de l'imputation de ces coûts :

. les charges relatives à la location des terres, à la mécanisation, à la fourniture des intrants, sont globalisées par poste budgétaire et réparties sur chaque planteur au prorata du nombre de pieds mis en terre;

. le coût de l'encadrement par la SODEFEL n'est pas imputé au GVC; les investissements (matériel et bâtiments) ont été réalisés par l'Etat;

. le coût du matériel végétal et de l'appel éventuel à la main-d'œuvre salariée temporaire, sur préfinancement du GVC, n'est pas globalisé mais imputé individuellement à chaque planteur;

. chaque campagne est financée par un prêt de la BNDA. A l'issue de la campagne, la BNDA ne crédite le compte du GVC qu'une fois le crédit remboursé. Chaque planteur perçoit alors la différence valeur de la production - coût de production .



Trois éléments fondamentaux de ce schéma de fonctionnement doivent être soulignés :

- . les coûts de production, pour l'ananas de conserve, sont préfinancés;
- . le calcul des coûts de production est globalisé, à l'échelle du GVC;
- . les planteurs sont solidairement responsables devant la BND (à partir de la sole 84).

b) Evolution des coûts de production (1) :

Les densités moyennes de plantation varient légèrement d'une sole à l'autre. Pour permettre de comparer les données sur plusieurs campagnes, on a retenu ici une densité de 50.000 pieds/hectare.

Tableau n° 28 : EVOLUTION DES COUTS DE PRODUCTION, PAR PLANT ET PAR HECTARE, SOLE 80-1 à 84 (MAIN D'OEUVRE ENGAGEE DIRECTEMENT PAR LE PLANTEUR EXCLUE)

| | S O L E S | | | | | | | |
|--------------|------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | 80-1 | 80-2 | 81 | 82-1 | 82-2 | 83-1 | 83-2 | 84 |
| Coût/plant. | **7,836 | 7,272 | 8,02 | 7,80 | 9,07 | 10,67 | 8,67 | 16,35 |
| F.CFA | ***8,836 | 8,272 | 9,02 | 8,80 | 10,07 | 11,67 | 9,67 | 17,35 |
| Coût/hectare | **391 800 | 363 600 | 401 000 | 390 000 | 453 500 | 533 500 | 433 500 | 817 500 |
| | ***441 800 | 413 600 | 451 000 | 440 000 | 503 500 | 583 500 | 483 500 | 867 500 |

* coût de production non compris l'achat du matériel végétal

*** coût de production intégrant l'achat de matériel végétal.

Deux éléments ressortent clairement de ce tableau :

. les coûts de production de l'ananas de conserve sont extrêmement importants;

. ces coûts varient notablement d'une sole (ou 1/2 sole) à l'autre. La tendance à la hausse est sensible, à partir de la deuxième partie de la sole 82 : si on prend la sole 80 première partie comme base 100, l'évolution est la suivante (coût/ha incluant l'achat du matériel végétal) :

| Sole | 80-1 | 80-2 | 81 | 82-1 | 82-2 | 83-1 | 83-2 | 84 |
|--------|------|------|-----|------|------|------|------|-----|
| Indice | 100 | 93 | 102 | 100 | 114 | 132 | 109 | 196 |

Nous n'avons pu obtenir, à ce jour, les comptes de charge détaillés pour les soles 82-1, 83-1 et 83-2, ce qui interdit toute analyse de l'évolution des coûts de production par poste budgétaire, sur l'ensemble de la période étudiée. On peut cependant tirer des données fragmentaires dont nous disposons (cf. tableau page 62) des enseignements intéressants :

. les comptes de charge des soles 82-2 et 84 n'intègrent plus les frais d'amortissement du matériel et la constitution du fonds de réserve pour le GVC. La comparaison des coûts de production, pour être exacte, doit donc porter sur des données corrigées. Si on intègre ces coûts dans les calculs relatifs aux soles 82-2, 83-1, 83-2 et 84, on obtient les données suivantes :

Tableau n° 30 : EVOLUTION DU COUT DE PRODUCTION/HA, DONNEES CORRIGEEES, ACHAT DU MATERIEL VEGETAL COMPRIS

| | 80-1 | 80-2 | 81 | 82-1 | 82-2 | 83-1 | 83-2 | 84 |
|--------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Coût/hectare | 441.000 | 413.000 | 451.000 | 440.000 | 555.000 | 639.000 | 539.000 | 923.000 |
| Indice | 100 | 94 | 102 | 100 | 126 | 145 | 122 | 209 |

L'augmentation des coûts de production constatée précédemment n'en apparaît que plus sensible.

. Ces chiffres font apparaître deux valeurs plus particulièrement élevées : coûts de production pour les soles 83-1 et 84. Pour la sole 83-1, il est impossible d'essayer d'analyser la forte hausse, puisque nous ne disposons pas du compte de charge. L'analyse du coût de production de la sole 84 montre une forte progression de certains chapitres. Si on compare les soles 81 et 84, on constate une multiplication par 2,4 du coût de production global (la comparaison, pour être correcte, nécessite de retirer du coût de production de la sole 81 le coût de l'amortissement du matériel et de la constitution de la réserve du GVC).

Tableau n° 29 : GVC DE DJIMINI-KOFFIKRO. EVOLUTION DES COUTS DE PRODUCTIONS/HA,
ANANAS DE CONSERVE. DONNEES GVC CORRIGÉES SUR LA BASE D'UNE
DENSITE DE 50.000 PLANTS/HA

| | Sole 80-1 | Sole 80-2 | Sole 81 | Sole 82-1 | Sole 82-2 | Sole 83-1 | Sole 83-2 | Sole 84 |
|--------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Achats | 210.650 | 196.459 | 187.411 | | 236.984 | | | 294.052 |
| Frais généraux | | | | | | | | 3.264 |
| Fonction. matériel | 51.206 | 55.938 | 71.303 | | 132.784 | | | 257.383 |
| Personnel | 18.004 | 12.455 | 33.922 | | 6.186(1) | | | 82.423 |
| Location terre | 25.178 | 14.133 | 14.142 | | 15.548 | | | 77.419 |
| Frais financiers | 27.832 | 28.042 | 37.580 | | 61.622 | | | 104.275 |
| Amortis. mat. | 42.430 | 42.588 | 42.583 | | 0 | | | 0 |
| Réserve légale GVC | 15.205 | 14.080 | 13.204 | | 0 | | | 0 |
| TOTAL | 390.505 | 363.695 | 400.145 | 390.000 | 453.124 | 533.500 | 433.500 | 818.816 |

Nota : La différence entre chaque total et les données du tableau 28 provient des arrondis.

(1) Poste ayant bénéficié d'un report de charge.

Tableau n° 31 : AUGMENTATION DES COUTS DE PRODUCTION :
COMPARAISON DES SOLES 81 ET 84

| | Coefficient multi- plicateur entre les soles 81 et 84 par poste budgétaire | Part relative de chaque poste budgétaire dans l'augmentation globale (818.816 - 344.358) | |
|------------------------|---|---|--------|
| Achat + frais généraux | 1,59 | 109.905 | 23,2 % |
| Fonction. du matériel | 3,61 | 186.080 | 39,2 % |
| Personnel | 2,43 | 48.501 | 10,2 % |
| Location de terres | 5,47 | 63.277 | 13,3 % |
| Frais financiers | 2,77 | 66.695 | 14,1 % |
| | | 474.458 | 100 % |

On peut faire intervenir trois éléments pour expliquer ces hausses :

- la réduction de la superficie plantée (de 81 à 45 hectares) se traduit par un gonflement des postes constitués en totalité ou en partie par des charges fixes : personnel (tractoristes, gardien, ... payés par le GVC), location des terres;

- le prix de certains intrants a sensiblement augmenté depuis la sole 1981; en particulier pour les engrais :

"8.4.20" : de 43.000 à 96.900 F/tonne

urée : de 61.000 à 103.900 F/tonne;

- le vieillissement du matériel se traduit par l'augmentation du coût de son entretien.

Il est difficile de proposer une analyse plus fine de l'évolution des coûts de production, du fait des difficultés d'accès à l'information : impossibilité de retrouver de nombreux documents à la SODEFEL, départ ou déplacement de cadres de cette société sans que leurs successeurs aient une parfaite connaissance de la situation qui prévalait avant leur arrivée, utilisation d'artifices comptables et irrégularités dans la gestion du GVC.

Au demeurant, l'essentiel est ici, dans l'optique que nous avons retenu, de constater ce qui s'impose au planteur : l'augmentation sensible des coûts de production de l'ananas de conserve, et leur importance en valeur absolue.

2. Coûts de production pour l'ananas d'exportation

Les coûts de production avancés ci-dessous correspondent aux coûts moyens qui ont été observés sur le terrain en 1983-1984.

Tableau n° 32 : COÛTS DES INTRANTS ET CONSOMMATIONS "STANDARD"
EN CONDITION PAYSANNE

| | Coût | Consommation |
|--|---------------------|---|
| Location du terrain | 40.000 F/ha | |
| Achat du matériel végétal | 3,5 F/rejet | 60.000 rejets/ha |
| Transp. du matériel végétal | 1,5 F/rejet | |
| Labour mécanisé | 30.000 F/ha | |
| Herbicide SPICA 30 | 6.400 F/kg | 4 kg/ha |
| Urée | 5.200 F/sac (50 kg) | 8 sacs/ha |
| Sulfate de potasse | 6.000 F/sac (50 kg) | 24 sacs/ha |
| Carbure de calcium | 400 F/kg | 22 kg/ha |
| Fût métallique de 200 litres (pour les traitements acqueux) | 3.500 F/fût | 2 fûts |
| Eau (remplissage du fût, bord champ) | 400 F/fût | 1 fût par kg d'herbi- cide ou de carbure |
| Location d'un pulvérisateur SOLO | 1.000 F/jour | 27 jours (3 jours pour l'herbicide et 24 jours pour le TIF) |

Ces données permettent de présenter le compte de charge "standard" du planteur d'ananas-export (main-d'œuvre exclue) :

| | |
|-----------------------------|-------------------|
| Location du terrain | 40.000 F |
| Achats des rejets | 210.000 F |
| Transport des rejets | 90.000 F |
| Labour | 30.000 F |
| Herbicide | 26.000 F |
| Engrais | 186.000 F |
| Carbure de calcium | 9.000 F |
| Achat des fûts | 7.000 F |
| Eau | 11.000 F |
| Location d'un pulvérisateur | 27.000 F |
| | <hr/> |
| | 636.000 F/hectare |

On constate que le coût de production à l'hectare est extrêmement élevé (relativement à la capacité de financement d'un petit planteur) et que trois postes influent particulièrement sur son niveau :

- . l'achat du matériel végétal (33 %); si le planteur dispose de rejets sur une ancienne parcelle, le coût/ha est réduit à environ 420.000 F;
- . le transport du matériel végétal (14 %);
- . l'achat des engrais (29 %).

Ceci va avoir quatre conséquences :

a) l'importance des moyens à mettre en jeu constitue un premier facteur de blocage pour un producteur qui souhaite se lancer actuellement dans la culture de l'ananas-export. Etre producteur, en 1984, d'ananas-export suppose :

- soit que l'on ait été ou que l'on soit un planteur d'ananas de conserve, afin d'avoir un accès gratuit aux rejets;

- soit que l'on ait créé une première parcelle d'ananas-export à une époque où le matériel végétal était moins cher (1,5 F à 2 F en fin 82 - début 83);

- soit enfin que l'on ait pu se procurer des rejets par un système "d'abougnon sur rejets" (1) : le futur planteur va récolter des rejets sur la parcelle d'un autre planteur et conserve, en rémunération de son travail, la moitié des rejets récoltés. Il y a alors jeu complémentaire des contraintes "trésorerie" (pour l'abougnon) et "force de travail" (pour l'exploitant de la parcelle, à qui ce système assure un accès à la main-d'œuvre). Dans tous les cas, le planteur doit disposer d'une trésorerie minimale afin de pouvoir louer le terrain et payer le transport des rejets. (Le labour peut être réalisé à la daba par un groupe d'entraide, et le planteur fait souvent l'économie du traitement herbicide).

b) Les superficies en culture seront limitées

c) Le système d'accord qui lie le planteur à son futur acheteur trouve sa pleine justification, puisqu'un approvisionnement minimal en intrants est ainsi assuré pour le planteur. Il faut toutefois rappeler que l'acheteur n'apporte une aide (remboursable) qu'une fois l'ananas planté.

d) Qu'il fasse appel ou pas à l'aide d'un acheteur, le planteur a pour stratégie de minimiser les coûts de production, en particulier en s'approvisionnant en engrais, par des voies détournées, auprès du GVC soit que le producteur d'ananas-export dispose également d'une parcelle sur bloc auquel cas il utilise tout ou partie des engrais distribués par le GVC, sur sa parcelle "export", soit qu'il rachète à bas prix les sacs d'engrais revendus par des coopérateurs en quête de liquidités monétaires.

Le GVC, dont la fonction explicite est d'organiser la production d'ananas de conserve, a de fait pour beaucoup une fonction implicite : assurer un accès au matériel végétal et aux engrais... accès gratuit, si le planteur n'arrive pas à couvrir le coût de production sur la parcelle d'ananas de conserve (puisqu'il ne remboursera jamais sa dette à l'égard du GVC), ou accès onéreux, mais dont le règlement est différé, s'il parvient à couvrir le coût

(1) Abougnon : système de rémunération des manœuvres, par partage par moitié du produit de la récolte, utilisé couramment sur les plantations caféières et cacaoyères.

de production sur l'ananas de conserve. La production d'ananas de conserve peut être ainsi, pour certains planteurs membres du GVC, tout à fait secondaire. Le seul fait de conduire à son terme une parcelle d'ananas de conserve (même sans en prendre grand soin) permet d'économiser 200.000 F d'achat de rejets pour la création d'une parcelle d'ananas-export.

Le tableau 33 présente un récapitulatif des coûts de production pour l'ananas de conserve (coûts effectifs imputés aux planteurs) et l'ananas d'exportation :

Tableau n° 33 : COÛTS DE PRODUCTION/HA DE L'ANANAS DE CONSERVE ET DE L'ANANAS EXPORT

| | Ananas de conserve | | Ananas d'exportation | |
|--------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | avec achat des rejets | sans achat des rejets | avec achat des rejets | sans achat des rejets |
| 1980-1 | 442.000 | 390.000 | | |
| 1980-2 | 414.000 | 364.000 | | |
| 1981 | 451.000 | 400.000 | | |
| 1982-1 | 440.000 | 390.000 | | |
| 1982-2 | 503.000 | 453.000 | | |
| 1983-1 | 583.000 | 533.000 | | |
| 1983-2 | 483.000 | 433.000 | } 636.000 | 426.000 |
| 1984 | 867.000 | 817.000 | | |

selon que le prix d'achat du matériel végétal est intégré ou non dans le calcul, le coût de production de l'ananas-export est sensiblement supérieur, ou équivalent, à celui de l'ananas de conserve (comparaison sur les soles 82 et 83, la sole "ananas de conserve 84" présentant un coût "anormal").

IV. PRODUCTIONS ET REVENUS

1. Ananas de conserve

Le rendement moyen obtenu en ananas de conserve dans des conditions de culture normale est de 60 tonnes/hectare, à l'Est-Comoé. A Djimini-Koffikro on constate que le rendement moyen, qui atteint ce niveau lors de la sole 80-1, diminue à partir de la sole 82-1 pour s'effondrer avec la sole 83-2.

Tableau n° 34 : ANANAS DE CONSERVE : RENDEMENT MOYEN/HA PAR SOLE
OU DEMI-SOLE

| Soles | Rendement moyen/ha (tonnes, arrondi) | Ecart-type (tonnes, arrondi) |
|-------|---|---------------------------------|
| 80-1 | 61 | 10 |
| 80-2 | 51 | 13 |
| 81 | 58 | 11 |
| 82-1 | 44 | 14 |
| 82-2 | 49 | 12 |
| 83-1 | 23 | 17 |
| 83-2 | 19 | 17 |

Sources : Calculé à partir des données fournies par le
GVC de Djimini-Koffikro.

On constate sur le graphique présenté page 69 la réduction du nombre relatif d'UP dépassant les 60 tonnes/hectare, et à l'inverse l'augmentation de celui des UP dont le rendement est compris entre 30 et 40 T/ha, et inférieur à 30 T/ha.

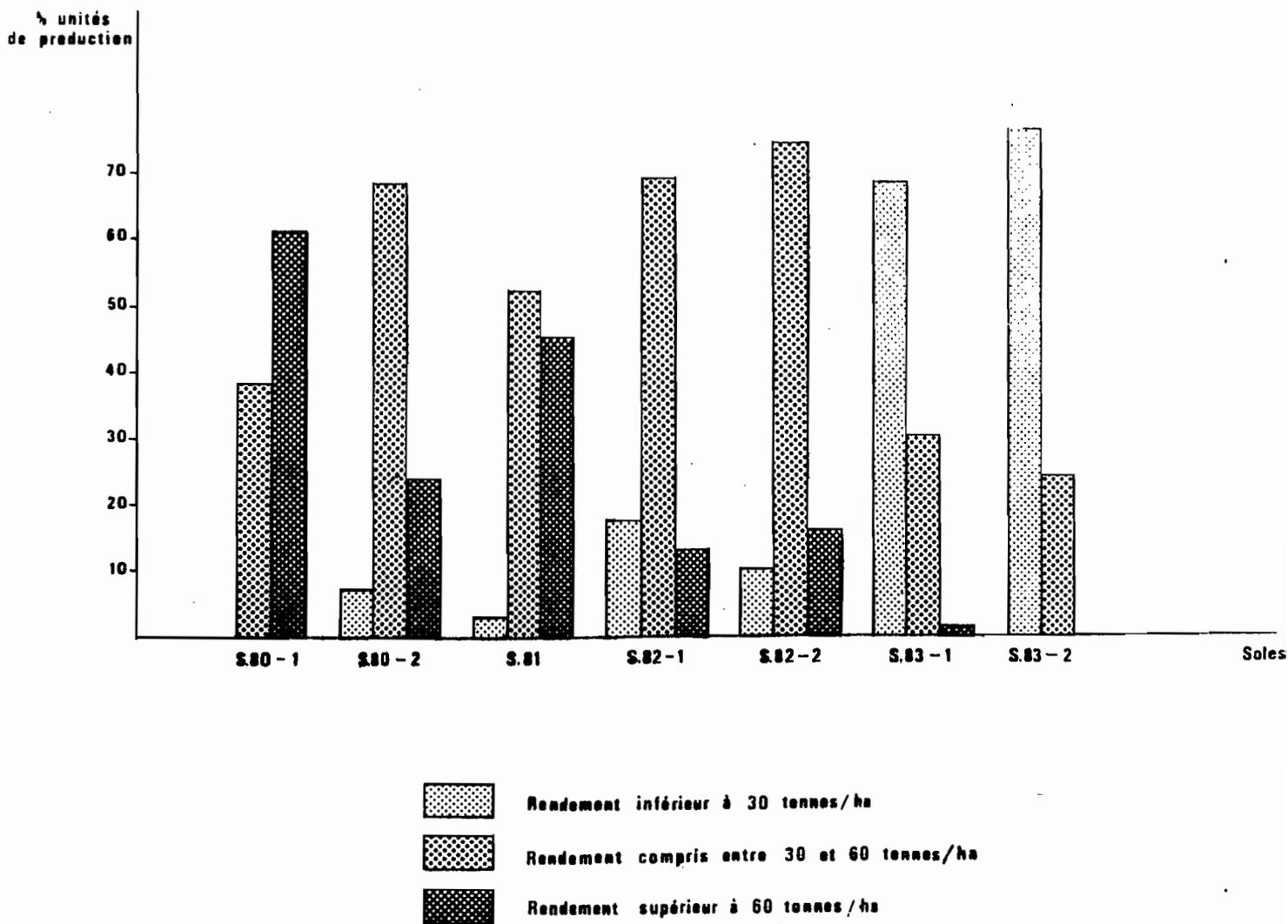
La crise de l'ananas de conserve peut aussi être située, au vu de ce tableau, avec la sole 82-1, donc à partir du second semestre de l'année 1980 (1). Nous avons vu que plusieurs facteurs interviennent, qui expliquent cette crise, sans qu'il soit toutefois possible de relativiser l'importance de chacun :

- a) retards de paiement des fruits par la SALCI (plus d'une année);
- b) stagnation du prix payé au kg;
- c) concurrence de l'ananas-export;
- d) crise de confiance à l'égard du GVC.

(1) La sole 82-1 étant plantée de juin 80 à décembre 80, pour être récoltée au premier semestre 82.

ANANAS DE CONSERVE
GVC de D.K.

EVOLUTION DES RENDEMENTS
SOLES 80 à 83



La combinaison de ces quatre facteurs va avoir pour effet d'une part l'abandon pur et simple des parcelles en cours de végétation, par certains planteurs (cf. tableau 3, page 23) (1). d'autre part, pour les planteurs qui n'ont pas quitté alors le GVC, un défaut d'entretien des parcelles, la vente sur le marché parallèle des fruits (commerçantes venues d'Abidjan acheter les fruits destinés à approvisionner la capitale) et des détournements d'intrants.

A partir de la sole 83-1, le revenu net moyen perçu par le planteur est négatif, le coopérateur devient débiteur à l'égard du GVC.

Tableau n° 35 : ANANAS DE CONSERVE, COUT DE PRODUCTION ET RESULTAT MOYEN/HA, PAR SOLE

| Soles | Revenu brut moyen/ha (rendement x 13 F/kg) (F.CFA) | Coût de product./ha (avec achat du matériel végétal) | Revenu net moyen/ha | % planteurs débiteurs |
|-------|--|--|---------------------|-----------------------|
| 80-1 | 793.000 | 442.000 | 351.000 | - |
| 80-2 | 663.000 | 414.000 | 249.000 | 5 % |
| 81 | 754.000 | 451.000 | 303.000 | 3 % |
| 82-1 | 572.000 | 440.000 | 132.000 | 18 % |
| 82-2 | 637.000 | 503.000 | 134.000 | 16 % |
| 83-1 | 299.000 | 583.000 | - 284.000 | 71 % |
| 83-2 | 247.000 | 483.000 | - 236.000 | 80 % |
| 84 | non disponible | 867.000 | non disponible | non disponible |

Le déficit global du GVC, pour la sole 83 (première et deuxième parties) a été comblé par la SODEFEL, qui gérait alors directement le crédit de campagne de la BNDA. La minorité de planteurs qui a dépassé le point mort a ainsi pu être payée. Par contre, à partir de la sole 84, c'est le GVC qui gère le crédit, tous les planteurs étant tenus pour solidairement responsables. En cas de déficit global, les planteurs ayant dégagés un excédent ne pourront donc pas être payés.

(1) Cet abandon n'a pas d'incidence sur les rendements calculés précédemment, puisque ceux-ci concernent les planteurs ayant mené à terme leur parcelle.

2. Ananas-export

Les données qui suivent proviennent d'observations de terrain, les superficies concernées ayant été mesurées.

Le revenu brut tiré d'un hectare d'ananas destiné à l'exportation varie bien sûr selon le rendement, et également selon les modalités de vente de la production : sur pied (après TIF), ou au kilogramme.

. Le rendement moyen marchand observé lors des ventes au kilogramme est de 42 tonnes (écart-type 12 tonnes) (1). Le revenu brut moyen, à raison de 25 F/kg, ressort à 1.050.000 F.CFA. Le revenu moyen net s'élève donc à 414.000 F si le planteur a acheté le matériel végétal, à 624.000 F s'il disposait de ses propres rejets.

. Le prix moyen d'un hectare d'ananas acheté "sur pied", après le TIF, est de 1.490.000 F/ha (écart-type : 380.000 F) (2). On note que cette forme de commercialisation est nettement plus avantageuse (dans un cas moyen) pour le planteur que la vente au kg, puisqu'il économise du travail, et qu'il est payé davantage et plus tôt. Les planteurs en ont parfaitement conscience, et nombreux sont ceux qui se déclarent sceptiques devant les déclarations de pesée des acheteurs (pesée effectuée au port, après déduction éventuelle des fruits non conformes à l'exportation). Vendre la parcelle, c'est éviter de se faire escroquer par l'acheteur. Mais nous avons vu que l'accord passé avec l'acheteur permet de résoudre au moins en partie le problème de l'accès aux intrants, et que, de fait, le plus souvent le planteur n'a pas le choix.

3. Comparaison ananas de conserve et ananas-export

Le tableau 36 résume les données relatives aux coûts moyens de production et aux revenus nets moyens tirés des cultures de l'ananas de conserve et de l'ananas d'exportation, en retenant :

(1) 17 observations.

(2) 15 observations.

- pour l'ananas de conserve :
 - . deux hypothèses quant aux coûts de production; 'normaux' (500.000 F/ha) ou réels observés sur la sole 84 (820.000 F/ha),
 - . deux niveaux de prix : ancien (13 F/kg) et nouveau (24 F/kg).
- pour l'ananas d'exportation : deux niveaux de prix : celui observé durant les enquêtes (25 F/kg en juin 84), et celui qui semble se dessiner à la fin de l'année (30 F/kg);
- pour les deux types de cultures, les coûts de production sont calculés avec ou sans achat des rejets (phase de création ou d'extension, phase de stabilisation de la culture);
- le rendement pris en compte pour l'ananas de conserve est la production moyenne atteinte en conditions de culture normales (apports d'intrants, réalisation des sarclages...) : 60 tonnes/ha.

On observe qu'à 13 F/kg, la production d'ananas de conserve est nettement moins rémunératrice que celle de l'ananas-export même si on retient comme coût de production du premier 500.000 F/ha et non le coût réel 1984. Le succès rencontré par la culture de l'ananas-export chez les petits planteurs s'explique ainsi aisément par un simple calcul économique.

L'augmentation en 1984 de 85 % (13 à 24 F/kg) du prix d'achat de l'ananas de conserve devrait rendre la production de ce dernier nettement plus rémunératrice que celle de l'ananas export, à condition que les coûts de production de l'A.C. soient ramenés dans des limites 'normales'. Si ces coûts se maintenaient au niveau enregistré en 1984, la production de l'AC resterait concurrentielle de celle de l'AE, si le prix de ce dernier demeurait à 25 F/kg.

Le niveau de la rente commerciale (cf. page 16) dégagée par l'acheteur devrait toutefois permettre l'augmentation des prix d'achat au producteur, qui est passé de 15 F/kg en début 83 à 25 F/kg en 1984 pour atteindre 30 F, voire 35 F/kg en début 85. Si ces derniers prix (constatés lors de quelques ventes effectuées en janvier 1985) devaient se généraliser, l'ananas export retrouverait tout son avantage, surtout si le coût de production de l'ananas de conserve dépassait 500.000 F/ha.

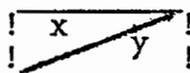
Tableau n° 36 : COMPARAISON AC/AE, REVENUS BRUTS/NETS

| Rendement/ha | ananas de conserve | | | | ananas-export (vente au kg) | | |
|--|-------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------------|----------------------|----------------------|
| | 60 tonnes | | | | 42 tonnes | | |
| Valeur de la production | 13 F/kg : 780.000 F | | 24 F/kg : 1.440.000 | | 25 F/kg 1.050.000 | 30 F/kg 1.260.000 | 35 F/kg 1.470.000 |
| Coût de production/ha sans achat des rejets | "standard" 500.000 F | réels 84 820.000 | "standard" 500.000 | réels 84 820.000 | 425.000 | 425.000 | 425.000 |
| Revenu net/ha, sans achat des rejets | 280.000 | - 40.000 | 940.000 | 620.000 | 625.000 | 835.000 | 1.045.000 |
| Coût de production/ha, avec achat des rejets | 550.000 | 870.000 | 550.000 | 870.000 | 635.000 | 635.000 | 635.000 |
| Revenu net/ha avec achat des rejets | 230.000 | - 90.000 | 890.000 | 570.000 | 415.000 | 625.000 | 835.000 |
| NJT/ha | 420 | | | | 330 | | |
| Valorisation JT sans achat des rejets | 666 F | négative | 2.238 F | 1.476 F | 1.894 F | 2.530 F | 3.167 F |
| Valorisation JT avec achat des rejets | 548 F | négative | 2.119 F | 1.357 F | 1.257 F | 1.894 F | 2.530 F |

La détermination des rendements au point mort (seuil d'équilibre des charges par les recettes) révèle la moindre fagilité économique de la production de l'ananas de conserve, relativement à celle de l'ananas export.

Tableau n° 37 : RENDEMENT AU POINT MORT (TONNES/HA)

| | | Prix d'achat des fruits (F/kg) | | | | | |
|--------------------------------|----|--------------------------------|------|----|------|----|----|
| | | 13 | 24 | 25 | 30 | 35 | |
| Coût de prod./ha (F.CFA) | AC | 500.000 | 38,5 | 21 | - | - | - |
| | | 550.000 | 42,5 | 23 | - | - | - |
| | AE | 820.000 | 63 | 34 | - | - | - |
| | | 870.000 | 67 | 36 | - | - | - |
| | AE | 425.000 | - | - | 17 | 14 | 12 |
| | | 635.000 | - | - | 25,5 | 21 | 18 |



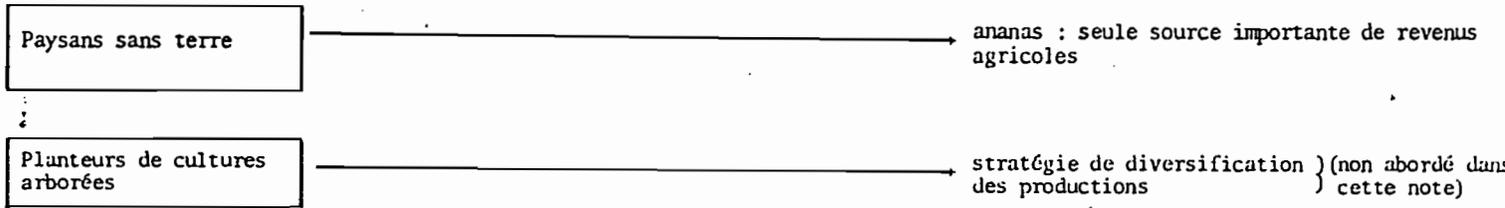
x : coût de production n'intégrant pas l'achat des rejets

y : coût de production intégrant l'achat des rejets.

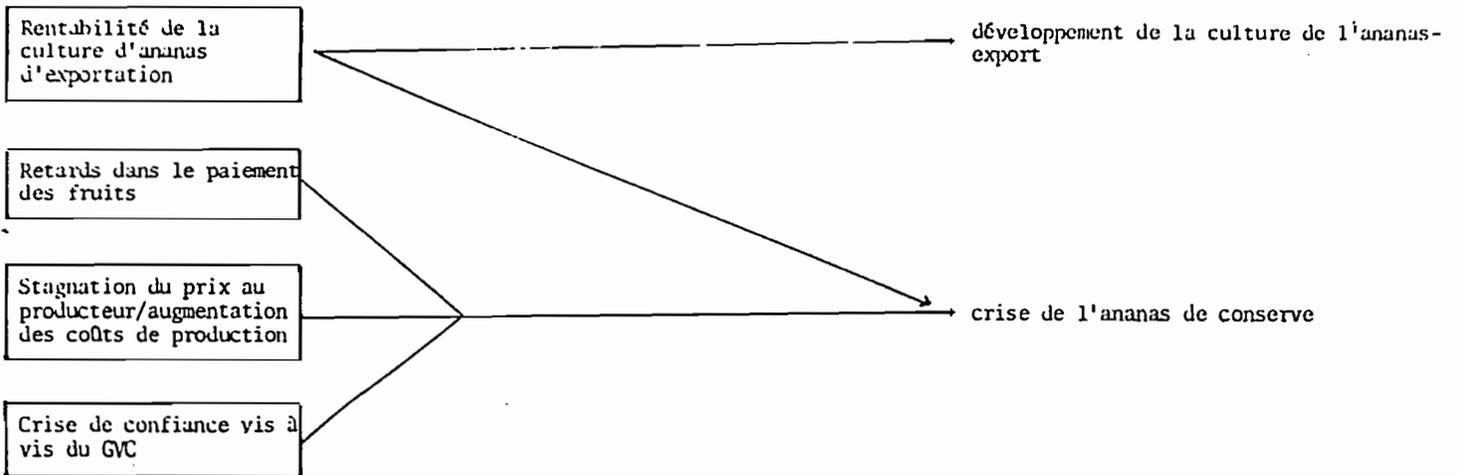
C O N C L U S I O N

i. Production d'ananas à Djimini-Koffikro :
Schémas contraintes/stratégies

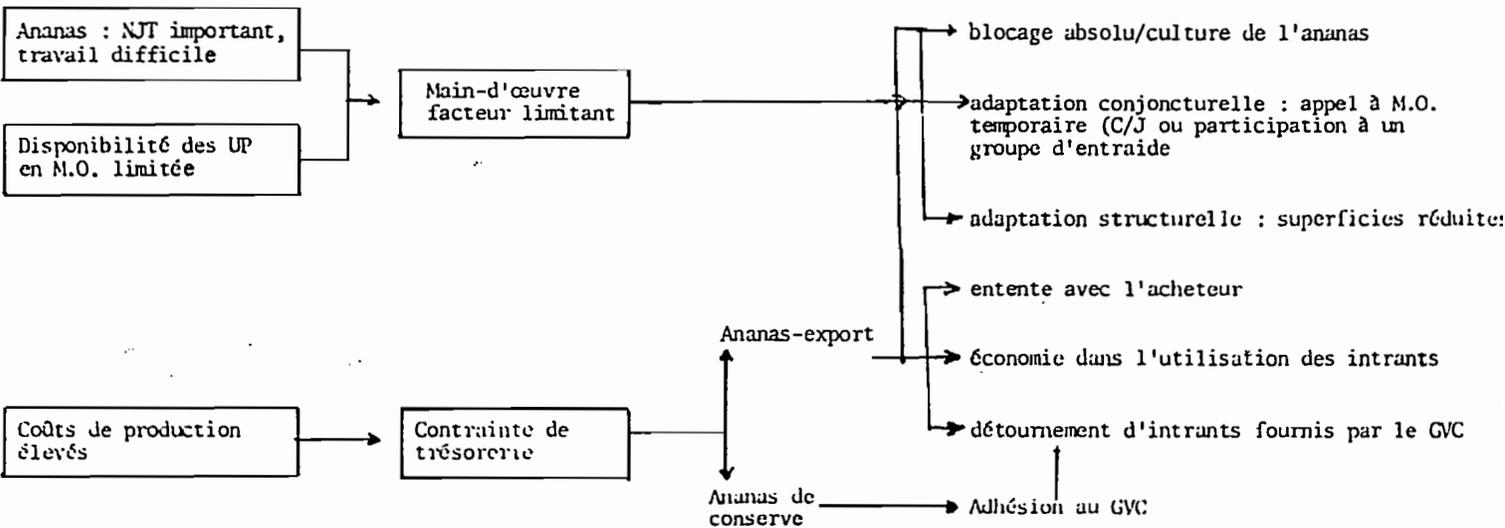
Choix de la culture de l'ananas



Dynamique ananas de conserve/ananas-export



Jeu des contraintes



2. Des perspectives incertaines

. *Relativement à l'ananas de conserve* : trois éléments, nouveaux par rapport à la situation décrite dans cette note, sont susceptibles de provoquer une relance du secteur de l'ananas de conserve :

a) l'augmentation à 24 F du prix d'achat du kilogramme de fruit. Cette mesure ne sera toutefois efficace que si les coûts de production sont maintenus dans les limites "normales";

b) les GVC viennent d'obtenir des quotas d'exportation (1). Au niveau du producteur, les modalités de fixation du prix ne sont pas encore établies. Le principe serait de verser au planteur un prix fixe au kilogramme, et de faire bénéficier la caisse du GVC du différentiel prix à l'exportation/prix au producteur, avec ristourne aux coopérateurs en fin de campagne... ou épongement par ce biais du déficit de l'opération ananas de conserve. Cette mesure traduit, de fait, une fuite en avant devant les problèmes de gestion de l'opération "ananas de conserve", que l'on espère résoudre plus par ce biais que par celui d'une remise en cause profonde de la gestion (au sens large) de cette opération, en particulier par l'établissement de relation de confiance avec les planteurs et par le contrôle des coûts de production, donc par la transparence de la gestion du GVC;

c) les usiniers règlent maintenant leurs achats dans des délais normaux. Mais la gestion par le GVC du crédit de campagne accordé par la BNDA conduit celle-ci à différer le règlement des achats (qui transite par elle) tant qu'une première tranche de crédit n'a pas été remboursée, suivant un échéancier donné. Ainsi, les planteurs qui ont récolté en début d'année 1984 seront payés, partiellement, en début 1985. Il est à craindre que, tant que la reprise du secteur paysannal "ananas de conserve" n'est pas assurée, un blocage BNDA ne se substitue au blocage antérieur provoqué par les usiniers, avec le même effet sur les planteurs. Il est certain que la BNDA hésite encore à s'engager : ainsi le crédit de campagne de la sole 1986, qui aurait dû être plantée entre juin 84 à juin 85 n'était pas débloqué en décembre 1984, et la sole 85, a été préfinancée par un prélèvement sur le crédit de campagne de la sole 84.

(1) 2.500 tonnes pour le GVC de Djimini-Koffikro.

. *Relativement à l'ananas d'exportation* : quatre incertitudes majeures se présentent :

a) comment vont évoluer les cours sur le marché européen ? On peut toutefois penser que même leur baisse sensible n'aurait pas (ou peu) d'incidence sur la demande de fruits présentée par les acheteurs-exportateurs qui s'approvisionnent auprès des petits planteurs sous-traitants : nous avons vu le bénéfice qu'ils retirent de leur rôle d'intermédiaire. De fait, une baisse des cours serait beaucoup plus préjudiciable aux 'vrais planteurs exportateurs', qui produisent à un coût élevé, qu'aux acheteurs dont il était question ici, pour lesquels il n'y aurait que réduction d'un sur-profit;

b) quelle va être l'attitude de l'Etat devant le développement de la culture de l'ananas à l'Est-Comoé, qui provoque un risque de surproduction et de baisse de la qualité de la production ivoirienne ?

c) quelle va être l'attitude des acheteurs-exportateurs s'ils se trouvent directement concernés par des abattements sur les prévisions d'exportation ? Paieront-ils les fruits produits par le petit planteur, mais non exportés ? Il s'agit là d'une inconnue majeure;

d) quelques planteurs ont d'ores et déjà été escroqués par des acheteurs peu scrupuleux, suffisamment bien placés pour ne pas craindre des poursuites en justice (des plus improbables au demeurant). Ces quelques cas n'ont pas eu d'incidence sur le développement de la production, mais si cette pratique devait devenir courante elle pourrait conduire au découragement de certains planteurs (et/ou au 'trustage' de la production par quelques acheteurs 'sérieux').

*
* *
*

En définitive, l'analyse d'une production comme celle de l'ananas en milieu paysan, bien spécifique dans le contexte ivoirien, s'avère être riche d'enseignements.

- Elle permet de souligner, dans le cas de la culture de l'ananas de conserve, la capacité de réaction du petit producteur face aux dysfonctionnements d'une certaine forme d'organisation de la production, sa capacité à utiliser cette dernière dans sa logique propre et en fonction de son intérêt bien compris;

- elle montre que si la technique est (relativement) maîtrisée, si les conditions de prix sont favorables et si l'obstacle de l'accès aux intrants est franchi, une spéculation comme ici l'ananas-export peut se développer très rapidement sans que la production n'en soit organisée. La condition fondamentale du développement agricole est moins, le plus souvent, l'organisation de la production que le simple conseil technique et l'organisation (certes toujours délicate) de l'accès aux facteurs de production;

- elle fait référence à une forme d'économie agricole radicalement différente du modèle d'économie de plantation dominant en Côte d'Ivoire forestière :

- ~ par l'insertion même du producteur-pseudo salarié dans un processus organisationnel spécifique, dans le cas de la culture de l'ananas de conserve;
- ~ par une intégration plus poussée à l'économie de marché, du fait de l'importance des achats d'intrants;
- ~ par l'efficience du calcul économique, ici pleinement opérationnel, en particulier du fait de l'absence de stratégies foncières ne ressortissant pas toujours à l'analyse économique.

- elle donne l'occasion d'une étude de l'articulation entre deux systèmes productifs différents : le système "ananas" et le système "agriculture de plantation", à travers l'analyse des flux fonciers et des flux de main-d'œuvre. Ce point, qui n'a pas été développé dans cette note, le sera dans le document de synthèse (à paraître);

- il s'agit d'une culture pour laquelle la maîtrise technique du procès de production a une incidence économique considérable. Le cas de la production de l'ananas d'exportation est à cet égard des plus intéressante : la conduite technique de la culture résulte d'une série d'adaptations conjoncturelles à des contraintes qui ne sont pas totalement maîtrisées par le cultivateur. L'analyse de ce point fondamental, que nous n'avons pas réalisée faute d'investigations de terrain adaptées - qui au demeurant étaient du ressort de l'agronome plus que de l'économiste, sera permise grâce à une

recherche qui débute, conduite par un chercheur de l'IRFA (1), portant sur l'incidence des structures d'exploitation sur la conduite technique de la culture de l'ananas, et sur les résultats induits. La complémentarité entre nos deux études est évidente, la première, présentée ici, a permis de dresser les grands traits de la production de l'ananas à Djimini-Koffikro; la seconde, qui s'appuie au départ sur cette analyse, intervient beaucoup plus finement à l'échelle des unités de production, en intégrant comme point central d'analyse le critère technique ici négligé.

(1) Eric Malezieux, Agronome à l'Institut de Recherche sur les Fruits et Agrumes.

A N N E X E S

Annexe 1 :

EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ANANAS
1959-1983

| CAMPAGNE | ANANAS POUR L'INDUSTRIE | | ANANAS FRAIS POUR EXPORTATION | | PRODUCTION POUR CONSOM. LOCALE | | TOTAL | |
|----------|-------------------------|-----------------------|-------------------------------|-----------------------|--------------------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|
| | Quantité (tonnes) | Valeur (millions CFA) | Quantité (tonnes) | Valeur (millions CFA) | Quantité (tonnes) | Valeur (millions CFA) | Quantité (tonnes) | Valeur (millions CFA) |
| 1959-60 | 12.085 | 113 | 1 800 | 77 | 6.000 | 78 | 19 885 | 262 |
| 1960-61 | 11.816 | 101 | 2.105 | 90 | 6.000 | 78 | 19.921 | 269 |
| 1961-62 | 14.442 | 126 | 2.335 | 102 | 6.000 | 78 | 22.777 | 306 |
| 1962-63 | 21.099 | 177 | 2.885 | 129 | 6.000 | 78 | 29.984 | 384 |
| 1963-64 | 30.974 | 220 | 4.210 | 168 | 6.000 | 78 | 41.184 | 466 |
| 1964-65 | 33.492 | 239 | 4.591 | 205 | 6.000 | 78 | 44.083 | 522 |
| 1965-66 | 48.000 | 337 | 6.840 | 302 | 6.000 | 78 | 60.840 | 717 |
| 1966-67 | 67.700 | 440 | 9.987 | 441 | 6.000 | 78 | 83.687 | 959 |
| 1967-68 | 69.688 | 430 | 13.736 | 442 | 6.000 | 78 | 89.424 | 950 |
| 1968-69 | 70.408 | 403 | 12.560 | 569 | 6.500 | 85 | 89.468 | 1.057 |
| 1969-70 | 86.645 | 527 | 16.460 | 925 | 6.500 | 85 | 109.605 | 1.538 |
| 1970-71 | 109.028 | 675 | 22.100 | 1.193 | 7.000 | 91 | 128.128 | 1.959 |
| 1971-72 | 155.789 | 819 | 39.410 | 1.732 | 7.500 | 98 | 202.699 | 2.649 |
| 1972-73 | 146.915 | 872 | 45.010 | 1.677 | 7.500 | 98 | 199.425 | 2.647 |
| 1973-74 | 157.041 | 1.256 | 63.090 | 1.957 | 8.000 | 112 | 228.131 | 3.325 |
| 1974-75 | 140.505 | 1.236 | 69.200 | 2.214 | 30.000 | 450 | 239.705 | 3.900 |
| 1975-76 | 172.291 | 1.550 | 65.200 | 1.960 | 30.000 | 450 | 267.491 | 3.960 |
| 1976-77 | 148.702 | 1.933 | 70.000 | 3.640 | 30.000 | 580 | 248.702 | 6.153 |
| 1977-78 | 181.935 | 2.365 | 102.800 | 6.374 | 35.000 | 700 | 319.735 | 9.439 |
| 1978-79 | 162.780 | 2.116 | 98.300 | 6.390 | 35.000 | 700 | 296.080 | 9.206 |
| 1979-80 | 167.200 | 2.508 | 88.840 | 6.495 | 35.000 | 875 | 291.040 | 9.878 |
| 1980-81 | 157.439 | 2.519 | 105.433 | 9.059 | 35.000 | 1.050 | 297.872 | 12.628 |
| 1981-82 | 86.975 | 1.653 | 95.346 | 9.737 | 40.000 | 1.200 | 222.321 | 12.590 |
| 1982-83 | 47.329 | 1.041 | 94.145 | 11.405 | 40.000 | 1.200 | 181.474 | 13.646 |

NOTA : La production pour la consommation locale est seulement estimée.
Jusqu'en 1978-79 les poids et valeurs ananas frais ne concernent que les exportations bateaux. A partir de 1979-80, elles comprennent également les exportations par avion.

Sources : Statistiques agricoles 1959-1979 : Annuaire 1981
1979-1983 : Données rectifiées non publiées.

Annexe 2 :

EVOLUTION DU PRIX NU-PLANTATION DU KILOGRAMME D'ANANAS
1970 - 1983

| | Ananas de conserve (1) | | Ananas d'exportation (2) | |
|------|------------------------|-----------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| | F.CFA courants/kg | F.CFA constants/kg (3) 1970 | F.CFA courants/kg | F.CFA constants/kg (3) 1970 |
| 1970 | 5,5 | 5,5 | 53 | 53 |
| 1971 | 5,7 | 5,5 | 54 | 52,6 |
| 1972 | 5,7 | 5,3 | 45 | 42,5 |
| 1973 | 6,6 | 5,7 | 39 | 33,8 |
| 1974 | 8,6 | 6,0 | 32 | 22,3 |
| 1975 | 8,8 | 5,6 | 32 | 20,2 |
| 1976 | 8,8 | 5,1 | 30 | 17,4 |
| 1977 | 13 | 6,4 | 52 | 25,7 |
| 1978 | 13 | 5,8 | 62 | 27,6 |
| 1979 | 13 | 5,2 | 65 | 25,9 |
| 1980 | 13 | 4,8 | 73,1 | 27,1 |
| 1981 | 13 | 4,4 | 85,9 | 29,0 |
| 1982 | 13 | 3,9 | 102,1 | 30,8 |
| 1983 | 13 | 3,6 | 121,1 | 33,8 |

(1) Prix d'achat aux producteurs villageois par la SALCI.

(2) Evaluation des services de la statistique agricole.

(3) Le calcul des prix au producteur en francs constants a été effectué en utilisant les taux correcteurs proposés par B. Losch : L'hévéaculture villageoise en Côte d'Ivoire. Contribution à l'étude de l'évolution des systèmes de production en zone forestière - 1983, page 113 (bases de calcul : 1970-1980 : taux d'évolution des prix à la consommation finale; 1981-1983 : prévisions d'évolution des prix à la consommation finale).

Annexe 3 :CONTRAT DE CULTURE D'ANANAS

Entre Monsieur _____ Domicilié à _____ d'une part et dénommé ici "l'exploitant"

et Monsieur : titulaire de la carte d'Identité n°
délivré le : à et domicilié à
d'autre part et dénommé ici "LE PLANTEUR" il est convenu ce qui suit :

- le planteur s'engage à cultiver une parcelle d'ananas frais destiné à l'exportation pour le compte de l'exploitant. Cette parcelle est d'une superficie de environ.
- le planteur doit se conformer rigoureusement aux directives et consignes de culture qui lui seront données par l'exploitant.
- l'exploitant fournira les engrais et produits nécessaires à la culture ainsi que certaines prestations de services tels que : labour, transport etc...
- le coût de ces fournitures et services sera évalué selon un barème sur lequel le planteur donne son accord et sera défalqué des sommes dues à la récolte.

MODALITE DE REGLEMENT :

- Le planteur sera rétribué de ses services sur la base de CFA du kilogramme exporté.
- 1 mois après la plantation : le planteur touchera CFA du plant.
- Après l'hormonage : Le planteur touchera CFA.
- Fin de mois de récolte : Le planteur touchera 30 % de la valeur de la récolte
- 60 jours : plus tard il touchera le solde déduction faite des fournitures, services et avances perçues.
- le planteur reste propriétaire de ses rejets après la récolte, s'il les a fournis lui-même à la plantation. Dans le cas contraire l'exploitant en garde la propriété.
- Dans le cas de défaillance du planteur, l'exploitant pourra à tout moment intervenir et effectuer tous les travaux nécessaires à la bonne culture.
- Lors de la récolte, la coupe, le triage, le calibrage, et l'emballage sont à la charge de l'exploitant et sous sa seule responsabilité. Tous les matériaux nécessaires à l'emballage ainsi que tous les frais qui interviennent après celui-ci sont à la charge de l'exploitant. Les porteurs sont à la charge du planteur.
- Le planteur s'interdit de céder tout ou partie de la récolte à une tierce personne.

LE PLANTEUR

L'EXPLOITANT

Mr.

Lu et approuvé

NOTE SUR LA PETITE PRODUCTION D'ANANAS
DANS UN VILLAGE DE BASSE COTE D'IVOIRE :
LE CAS DE DJIMINI-KOFFIKRO

Document de Travail

| | Page |
|--|--------|
| Préambule | 1 |
| <u>Chapitre introductif</u> : LA CULTURE DE L'ANANAS EN COTE D'IVOIRE | 4 |
| I. Bref historique | 4 |
| II. Aires de production | 6 |
| III. Principes techniques de la culture de l'ananas | 7 |
| <u>Chapitre premier</u> : LE DUALISME DE LA PRODUCTION D'ANANAS A DJIMINI-KOFFIKRO | 11 |
| I. Deux formes d'organisation de la production . | 11 |
| 1. Ananas de conserve avec encadrement SODEFEL | 11 |
| 2. Ananas d'exportation, en sous-traitance . . | 15 |
| II. Des dynamiques divergentes | 21 |
| 1. La crise de l'ananas de conserve | 22 |
| 2. Le boom de l'ananas d'exportation | 24 |
| <u>Chapitre deuxième</u> : UNE CULTURE PEU INTEGREE A L'ECONOMIE DE PLANTATION | 25 |
| I. Spécialisation des unités de production . . . | 25 |
| II. Rapport du foncier | 26 |
| III. Caractéristiques socio-démographiques des planteurs d'ananas | 27 |
| 1. Ethnie ou nationalité | 28 |
| 2. Le rôle de l'immigration | 29 |
| 3. Age des planteurs | 31 |
| 4. Situation matrimoniale | 33 |
| IV. Pluri-activité des planteurs d'ananas | 35 |
| <u>Chapitre troisième</u> : DES SYSTEMES DE PRODUCTION INTENSIFS | 37 |
| I. Des superficies en culture réduites | 37 |
| 1. Superficies cultivées en ananas | 37 |
| 2. Facteurs de différenciation | 42 |
| II. Le jeu des contraintes sur la force de travail | 45 |
| 1. Une culture exigeante en travail | 45 |
| 2. Une main-d'oeuvre familiale limitée | 49 |
| 3. Une résolution différenciée de la contrainte force de travail | 52 |

.../...

| | Page |
|--|------|
| III. Des coûts de production élevés | 59 |
| 1. Coûts de production de l'ananas de conserve | 59 |
| 2. Coûts de production de l'ananas-export . . | 64 |
| IV. Productions et revenus | 67 |
| 1. Ananas de conserve | 67 |
| 2. Ananas-export | 71 |
| 3. Comparaison | 71 |
| CONCLUSION | 75 |
| ANNEXES | 80 |